

REVUE SUD-AMÉRICAINE

PUBLICATION BI-MENSUELLE

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE ET COMMERCIALE
DES PAYS LATINS DE L'AMÉRIQUEParaissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

ABONNEMENTS :

	Un an	Six mois.
Europe.	60 fr.	30 fr.
Amérique	16 \$	8 \$

Un numéro : 2 fr. 50

Distribution gratuite aux salons de lecture, aux établissements publics, à la presse, bourses et syndicats de commerce, etc., etc.

La Revue compte parmi ses collaborateurs plusieurs des principaux hommes de lettres de l'Amérique latine.

Elle reçoit directement de la plupart des gouvernements latino-américains les documents et renseignements d'intérêt public.

DIRECTEUR :

P.-S. LAMAS, ex-Consul et Secrétaire de légation de 1^{re} classe.

Adresser la correspondance, rue Keppler, 12, Paris.

ON S'ABONNE :

En EUROPE : dans tous les bureaux de poste, sans augmentation de prix.
En AMÉRIQUE : chez les Agents, ou en s'adressant au Directeur.

Annonces : 1 fr. 50 la ligne.

Chaque numéro aura de 16 à 48 pages selon l'abondance des matières.

*M. le Dr Andrés Lamas, publiciste sud-américain, a pris à sa charge la section du Rio de la Plata.**Il s'est réservé également et exclusivement l'administration de cette feuille dans cette partie de l'Amérique. — Son adresse : Buenos-Aires, rue de la Piédad, 255.*

Voir dans la dernière page la liste des Agents et des endroits où se fait, à Paris, la vente au numéro de ce journal.

SOMMAIRE

Les Congrès de l'Amérique latine et l'arbitrage, par Pedro S. Lamas, page 229. — Le droit de la Guerre et le droit de la Paix, lettres de MM. Ad. Franck, de l'Institut et J.-M. Torrès-Cañedo, membre correspondant de l'Institut, page 231. — L'idée de la ligue Latino-Américaine, par Pradier-Fodéré, conseiller à la Cour d'appel de Lyon, fondateur de la Faculté des Sciences politiques et administratives de l'Université de Lima, page 232. — Question de limites entre la République Argentine et le Brésil, par A. Del Viso, ministre argentin, à Rome, page 234. — Considérations sur l'immigration, par le Dr M. R. G., page 235. — La Bolivie, sa situation en 1882, page 236. — Le centenaire de Bolivar à Paris, par P.-S. Lamas, page 238. — Courrier d'Amérique, page 238. — Revue économique, page 240. — Revue financière, page 243. — Revue commerciale, page 248. — Arts, sciences et faits divers, page 250. — Mouvement maritime, page 251. — Annonces, page 252.

Les Congrès dans l'Amérique latine et l'arbitrage.

I

L'effort héroïque des peuples de l'Amérique méridionale venait d'être couronné par le triomphe définitif de ses armes contre les dernières légions de l'Espagne.

Les éclatantes victoires de Chacabuco, Maipu, Junin, Ayacucho et de vingt autres champs de bataille, échelonnés d'un bout à l'autre du Nouveau-Monde, avaient assuré aux anciennes colonies espagnoles l'indépendance de la métropole, ce vœu ardent, noble et légitime des populations qui avaient juré de vaincre ou mourir après trois siècles d'esclavage.

San-Martin, parti des rivages de l'Atlantique, — aussi intrépide, aussi courageux mais plus avisé qu'Anibal, — avait donné la main sur les bords du Rimac, dans l'enceinte de la ville des Incas et des Rois, à Lima,

à un autre héros, Simon Bolivar, également victorieux, aussi digne que lui de l'immortalité de l'histoire et de l'épopée brillante des libérateurs du Nouveau-Monde.

Peu après, l'Amérique, libre et indépendante, inaugurerait, sur les décombres du régime colonial, la laborieuse organisation sociale et démocratique, mettant à profit les doctrines fécondes et salutaires de 1789.

II

L'Espagne avait battu en retraite; elle avait dû se replier, abandonnant, au moins pour le moment, le vaste champ de la lutte à ses colons ingrats et rebelles, d'après la phrase célèbre d'un roi moins guerrier que philosophe.

Mais est-ce que la couronne jadis de Ferdinand et d'Isabelle la catholique, — des conquérants du Nouveau-Monde, — avait abandonné à tout jamais l'espoir de reconquérir ces vastes et richissimes colonies, ces forêts, ces champs fertiles, ces montagnes, les sables d'or de ces fleuves, l'argent et les autres produits miniers, dont le poids énorme faisait sombrer quelquefois les lourds galions à l'enseigne des rois de Castille?

Est-ce que, après Leipzig et Waterloo, après que la ligue des rois et de l'absolutisme avait triomphé en Europe, étouffant en apparence les effusions révolutionnaires des peuples esclaves, — est-ce que l'idée de conquérir les domaines au delà des mers jadis de l'Espagne, n'entrerait pas dans les plans secrets des signataires tout puissants du traité de 1815, — connu par le nom de la *Sainte-Alliance*?

Bolivar, le libérateur, président de la Colombie, chef suprême, peu après, du Pérou, admettant la possibilité, la probabilité d'une ou de plusieurs expéditions européennes dans le but de conquérir de nouveau le vaste continent qui avait secoué le joug de la métropole, qui s'était si glorieusement affranchi de la domination royale de l'Espagne, voulait se mettre en garde, se préparant à repousser les envahisseurs audacieux qui oseraient disputer aux vainqueurs de la veille les fruits légitimes de leur victoire féconde : l'indépendance et la liberté!

III

C'est en 1822 que le premier cri d'alarme sortait du cœur du patriote éprouvé, arrivant jusqu'aux rivages lointains de la Plata, à travers les hautes cordillères des Andes où les empreintes des pas des légions argentines, libératrices du Chili et du Pérou, ne s'étaient pas encore effacées.

Bolivar voulait trouver la force défensive des peuples indépendants de l'Amérique, dans l'union de ses éléments de guerre et dans une entente entre toutes les Républiques américaines, dont le résultat serait celui de se présenter à l'Europe comme une vaste et puissante Confédération, avec une armée permanente de cent mille hommes et une flotte digne de se mesurer avec celle que les rois alliés pourraient mettre en ligne dans les eaux du Nouveau-Monde.

C'est cette idée, celle d'une union dans le but de faire face aux armes de l'Europe, qui inspira tout principalement la réunion, le 22 juin 1826, du célèbre Congrès de Panama.

Un traité avait déjà été signé le 10 juin 1823 entre les États de Buenos-Aires et de la Colombie, établissant une alliance perpétuelle défensive entre les deux nations; deux autres traités, entre la Colombie et le Pérou (6 juin 1822) et entre la Colombie et le Mexique (10 juin 1823), avaient préparé le terrain pour la conclusion de cette alliance continentale rêvée par Bolivar, dans un but sans doute hautement patriotique: celui d'établir l'union entre ces peuples à peine nés à la liberté, les préparant ainsi à faire face aux agressions alors probables de l'Europe.

Cependant, de ces projets, de ces traités ainsi que des délibérations du Congrès de Panama, il n'en résulta rien de positif, rien de praticable, rien dans le sens de la réalisation du rêve grandiose du patriote illustre qui voulait assurer, par la confédération, par l'accord, par le rapprochement des républiques sœurs du continent, l'indépendance achetée au prix du sang et du dévouement de tant de citoyens héroïques dont les faits glorieux inspirèrent aux bardes remarquables de la révolution des chants épiques dignes de l'immortalité.

Après ces insuccès, devant l'obstacle sérieux, pour arriver à l'unité d'action, de la difficulté des communications entre les diverses républiques du continent, le trajet entre la Colombie et Buenos-Aires, par exemple, exigeant un délai de cinq ou six mois; devant les objections politiques et financières, très judicieuses sous le point de vue des intérêts particuliers de chaque État, soumises par les cabinets à la considération des gouvernements du Pérou, de la Colombie, du Mexique, les plus intéressés dans la réussite du plan du libérateur Bolivar, — l'idée de l'union, de la ligue, de la confédération continentale tomba alors dans l'oubli, abandonnée par les plus enthousiastes.

IV

Le Mexique, cependant, depuis 1831 jusqu'en 1840, fit des nouveaux efforts pour obtenir la réunion d'un second congrès de plénipotentiaires des diverses nations du continent.

Cette réunion ne devait se réaliser qu'au mois de décembre de 1847, à Lima, la capitale historique du Pérou. — Les résultats ne furent pas plus heureux cette fois-ci pour les patriotes désireux de voir l'Amérique grande par l'union et forte par la fraternité. Les

traités signés en 1848 ne furent pas ratifiés par les différents gouvernements de l'Amérique.

Toutes les fois qu'un danger extérieur semblait menacer l'indépendance, l'intégrité territoriale, l'autonomie d'un ou de plusieurs États du Nouveau-Monde, l'idée de l'union, de la ligue, de la confédération continentale, allait naturellement être présentée de nouveau à l'étude et à la considération des gouvernements de l'Amérique.

C'est ainsi qu'en 1856, devant les expéditions du filibustier Walker, un traité, qui ne fut pas ratifié par la plupart des États, fut signé au Chili. — C'est ainsi qu'en 1864, devant le conflit entre le Pérou et l'Espagne, un autre congrès se réunissait à Lima, toujours dans la poursuite de la réalisation du plan de la confédération continentale, dans un but de résistance à l'Europe, ce rêve qu'on comprend, qu'on applaudit, qu'on admire dans Bolivar, le jour après des victoires de l'émancipation, quand la coalition des rois semblait menacer jusqu'en Amérique la liberté des peuples, mais qui, depuis 1826, allait devenir de jour en jour moins praticable, la raison d'être d'une telle alliance ayant presque complètement disparu, les pays du Nouveau-Monde devant désormais n'avoir en vue que des alliances de paix, de travail et de concorde universelle.

V

Le but principal de tous ces congrès, de tous ces travaux de ligue continentale, depuis 1822 jusqu'en 1864, était celui de résister par l'union et par la force aux convoitises d'usurpation territoriale de la part de l'Europe.

Mais en même temps, en dehors de la confédération, en dehors de ces armées, de ces flottes, de tant de millions destinés à mettre en pied de guerre toutes les jeunes nations qui arboraient orgueilleuses leurs drapeaux républicains depuis la Terre de Feu jusqu'aux plaines aurifères de la Californie, — en dehors de toute cette pompe militaire, de tout cet enthousiasme martial, très légitime devant un danger qui paraissait réel et positif, d'autres idées, plus fécondes, plus politiques, plus sociales, plus démocratiques, puisque la démocratie c'est le droit et la justice, attiraient l'attention des plénipotentiaires et des gouvernements de l'Amérique.

Nous voyons consignée, en 1822, dans un traité entre le Pérou et la Colombie, l'idée de l'arbitrage international, établi comme principe continental (art. 3 du traité du 6 juin 1822); ce même principe fut accepté par les plénipotentiaires du congrès de Lima de 1847-48 (art. 7 du traité de confédération); dans la convention signée à Santiago, Chili, le 15 septembre 1856, cette même doctrine fut proclamée (art. 21), et, finalement, dans le second congrès de Lima, en 1864-1865, un projet de traité fut signé entre les plénipotentiaires de huit États. (Bolivie, Colombie, Chili, Equateur, Pérou, Salvador, Venezuela et République Argentine), déclarant l'arbitrage comme la forme obligatoire de résoudre toutes les contestations entre les États de la grande confédération latino-américaine.

Cette idée, ce principe, cette doctrine salutaire et sage, ne mourra jamais; elle survivra aux plans chimériques, et en tous cas passagers, de guerre et de résistance aux complots belliqueux de l'Europe, dans le but d'opposer à ses soldats et à ses canons, les soldats et les canons de l'Amérique; c'est dans l'arbitrage, synonyme de paix, garantie pour le travail, pour l'industrie, pour

le capital, pour l'épargne, que le Nouveau-Monde trouvera la force, la vraie force, celle de la richesse, du bien-être, du progrès, de la civilisation, — cette force contre laquelle les canons et la poudre resteront toujours impuissants, la victoire étant réservée, en définitive, aux peuples qui travaillent contre les peuples qui épuisent leurs trésors et les plus valides de ses hommes dans les préparatifs perpétuels et insensés de la guerre.

VI

Nous avons vu que l'idée de l'arbitrage international est une vieille idée dans notre Amérique latine.

On a eu tort, cependant, de mêler cette idée d'un caractère permanent, comme doctrine de droit entre les nations, avec d'autres conventions plus ou moins éphémères, plus ou moins d'occasion, plus ou moins importantes, dans les projets de traités, trop compliqués pour pouvoir réunir tous les suffrages, signés par les plénipotentiaires dans les divers congrès qui se sont réunis dans notre continent.

Par conséquent, un nouveau congrès, réuni dans le but exclusif de proclamer définitivement dans notre continent le principe de l'arbitrage international et d'en fixer les règles destinées à en assurer l'efficacité pratique, devrait être convoqué par l'initiative diplomatique d'un ou de plusieurs de nos gouvernements.

Ce congrès devrait se réunir, dans notre opinion, dans la ville de Paris, donnant ainsi à l'Europe un nouveau témoignage de paix, de concorde, d'amour au travail et à la liberté, de respect au droit et à la justice.

Ils sont loin, heureusement, les temps du congrès de Panama et des circulaires de Bolivar annonçant aux peuples qui venaient d'être affranchis du joug colonial, les complots de l'Europe contre l'indépendance américaine.

Aujourd'hui nos républiques ne craignent plus les complots armés des vieilles nations européennes; elles sont assez fortes, même isolement, la distance aidant, à repousser les invasions dans un but d'imposition ou de conquête.

Les rapports entre les deux mondes seront désormais des rapports sur la base d'un mutuel respect et d'un intérêt réciproque: l'échange d'idées, de manufactures et de matières premières.

Le danger actuel pour l'Amérique est dans les armements insensés, dans le régime de la paix armée, dans les dévastations sauvages de la guerre, ces fléaux qui menacent de compromettre les conquêtes du travail, les victoires des principes et des idées démocratiques, l'avenir, enfin, qui se présente plein de promesses, de prospérités et de richesses.

PEDRO S. LAMAS

Le droit de la paix et le droit de la guerre.

La théorie de l'arbitrage a, partout, dans les sociétés civilisées du monde, des apôtres, des vulgarisateurs, des enthousiastes, qui font des efforts constants pour la faire triompher définitivement, perpétuellement, dans les rapports des peuples, fatigués, ruinés, asservis par la guerre.

Notre article sur « le droit de la guerre et le droit de la paix », publié dans le numéro du 1^{er} novembre dernier, a eu la bonne fortune de provoquer, de la part de plusieurs amis de l'idée civilisatrice de l'arbitrage, des

manifestations éloquentes, d'une grande force et d'une heureuse opportunité pour le triomphe de ce principe, qui sera bientôt, nous en sommes convaincus, un principe de droit international, le plus glorieux et le plus fécond de tous, entre nos peuples frères de l'Amérique latine.

Nous remercions ces nobles et vigoureux apôtres de la civilisation, de la paix et de la justice, de leur appui, de leur collaboration puissante pour la victoire de notre propagande; quant à nous, personnellement, notre gratitude leur est acquise; ils ont été extrêmement bienveillants: ils ont voulu, sans doute, encourager nos efforts et nous faire persévérer dans une voie utile pour la civilisation du monde.

Nous tâcherons de nous rendre dignes d'une telle faveur.

**

Entres autres lettres qui nous ont été adressées sur ce sujet, nous publions aujourd'hui, leur donnant une juste préférence, celles de MM. :

Ad. Franck, de l'Institut de France, l'illustre président de la « Société française des Amis de la paix »; et *J. M. Torres Caicedo*, membre correspondant de l'Institut, l'éminent écrivain, littérateur, diplomate, président de la société « Union Latino-Américaine. »

Voici ces remarquables documents.

Paris, le 13 novembre 1882.

A Monsieur Pedro S. Lamas, directeur de la « Revue Sud-Américaine ».

Monsieur,

Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser avec une lettre datée du 3 de ce mois, le n° 8 de la *Revue Sud-Américaine*, qui contient un article de vous sur « le droit de la guerre, le droit de la paix et l'arbitrage. »

J'ai lu avec le plus vif intérêt ce savant et éloquent plaidoyer en faveur d'une cause que je défends depuis de longues années dans la mesure de mes forces et qui est celle de la Société dont j'ai l'honneur d'être le président: la *Société française des amis de la paix*.

C'est une bonne fortune, Monsieur, pour elle et pour moi, de trouver un auxiliaire de votre valeur et de voir les idées qui nous sont si chères préconisées dans une Revue américaine.

Je pense comme vous, Monsieur, que l'Amérique est en meilleure situation que l'Europe pour atténuer et peut-être faire disparaître cet odieux fléau de la guerre, plus funeste à l'humanité que tous les fléaux de la nature. Les haines nationales ont à peine eu le temps de naître en Amérique, et avec un peu de persévérance on réussira à les déraciner. Avec elles disparaîtra aussi cette paix armée qui ruine les populations et les tient en déliance les unes contre les autres.

Que l'Amérique réussisse dans cette double tâche et elle deviendra l'institutrice de l'ancien continent. La plus jeune des parties du monde par son histoire, elle sera la plus ancienne par sa sagesse.

Recevez, Monsieur, avec mes vœux les plus sincères pour le succès de votre publication, l'assurance de mes sentiments de confraternité et de ma considération la plus distinguée.

AD. FRANCK.

Paris, 3 novembre 1882.

Cher monsieur et ami,

Vous avez choisi un admirable thème pour l'article de fond du dernier numéro de votre estimable Revue.

Faire la guerre à la guerre, comme disait M. de Girardin, chercher les moyens de rendre moins fréquents ces duels barbares entre les nations, si non entre les peuples, proclamer des idées qui tendent à abolir progressivement ces assassinats en grand, voilà une noble tâche pour tout homme vraiment humain et civilisé.

Hobbes n'avait pas raison: la guerre n'est pas la loi naturelle de l'homme vivant en société. Donoso Cortes a justement lancé ses éloquentes anathèmes contre une

opinion si impie. Jusqu'en 1856, quand on a proclamé, dans le Congrès de Paris, les principes les plus humanitaires, on avait déjà fait des progrès : la guerre qui se faisait d'une manière féroce, acharnée, sauvage, était devenue, sinon par des traités, du moins dans la pratique, une lutte faite d'après un certain code de règles qui faisait de ces lices un gigantesque duel courtois et chevaleresque. Peu importe qu'apparaissent les pratiques d'un temps qui semblait pour toujours entraîné avec la poussière des siècles. Ce sont les lugubres lueurs d'époques qui n'auront plus une nouvelle vie. Le Droit réclame ce qui lui appartient, car la Force ne lui fera pas perdre son extrait de naissance.

Le Droit et le Bien sont supérieurs à la Force et au Mal ; sans quoi le monde ne pourrait pas exister.

Ceci est à remarquer, à mesure que la science découvre les moyens de remplacer les forces de l'homme par celles de la nature, qu'elle fait profiter de l'élasticité et de la compression de la vapeur ; qu'elle emploie cette force mystérieuse, pas bien définie encore, mais présente et puissante par l'impulsion et la lumière, l'électricité, qu'elle nous offre le téléphone, etc., etc., les représentants de la force, les apôtres du canon et de la mitraille, profitent en même temps des conquêtes des savants, conquêtes utiles au bonheur des peuples, et les emploient pour tuer les hommes et détruire plus sûrement les fabriques, les monuments, les œuvres d'art ; mais la science ainsi abâtardie réclame ses droits, après la fumée du canon, la science reparait avec de nouveaux triomphes, stimulant et aidant, avec de nouveaux éléments, les œuvres de la Paix.

De même que l'homme — et dans chaque homme est incarnée l'humanité — a gagné peu à peu des Droits et par conséquent les associations politiques, de même la Paix est venue augmentant les forces qui la feront triompher de la Guerre.

Malgré toutes les horreurs dont nous avons été et sommes les témoins, ma conviction est profonde ; les guerres civiles, les guerres internationales seront moins fréquentes, moins longues, moins barbares, jusqu'à ce qu'elles aient une fin, comme l'ont eu l'Inquisition, la Torture et l'Esclavage. La Liberté gagne chaque jour du terrain, et la Liberté, qui est la Justice, servira de massue à écraser la tête de cette hydre qui s'appelle la guerre.

Pour arriver à cette dernière fin, si désirée par les hommes qui ont du sens moral et des sentiments philosophiques, rien n'est plus à propos que de proclamer, de vulgariser, de faire aimer le principe que vous défendez avec tant d'énergie et avec une si vigoureuse intelligence : le principe sauveur et civilisateur de l'Arbitrage. Il n'y a pas longtemps que ce principe accepté par deux des plus grandes puissances, sauva le monde d'une guerre de Titans ; le congrès de Berne, qui empêcha les deux nobles nations anglaise et anglo-saxonne d'en appeler aux armes, sera salué avec respect et admiration par la postérité.

J'ai toujours été fidèle à ce principe par cela même que je suis l'ennemi de la peine de mort. Vous verrez dans les trois volumes « Mes Idées et mes Principes », que depuis le jour où j'ai commencé à manier la plume, j'ai soutenu la nécessité de substituer le Droit au Fait, la Justice à la Force.

Je ne puis développer, dans une lettre privée, cette thèse qui séduit mon cœur et qui captive mon esprit. Le principe de l'Arbitrage sera la loi internationale par excellence, et quand tous, grands et petits, l'auront accepté, nous aurons une civilisation digne de ce nom.

Veillez agréer, cher monsieur et ami, mes sincères félicitations et l'assurance de ma considération la plus distinguée.

J. M. TORRES-CAICEDO.

A Monsieur Pedro S. Lamas, directeur de la « Revue Sud-Américaine. »

Idée de la ligue Latino Américaine (Suite).

Réunion du Congrès de Panama.

Enfin le Congrès de Panama se réunit le 22 juin 1826, avec la participation des ministres plénipotentiaires de Colombie, de Centre-Amérique, du Pérou et du Mexique. Le Pérou était représenté par MM. D. Manuel de Vidaurre, Ch. D. Manuel Perer de Tudela ; les Etats-Unis d'Amérique avaient nommé deux plénipotentiaires, dont l'un mourut à Carthagène, avant d'arriver dans l'Isthme, et l'autre ne se rendit pas à son poste. Un agent anglais, M. E. Duskin et un envoyé du roi des Pays-Bas, le colonel Van Veer, se ren-

dirent en revanche à Panama, pour y résider pendant les séances du Congrès sur l'invitation expresse, mais sans prendre part à aucune délibération.

Ouvert le 22 juin, les travaux de l'Assemblée durèrent jusqu'au 15 juillet. Il en résulta quatre traités : un traité d'union, ligue et confédération entre le Pérou, la Colombie, le Centre-Amérique, et les Etats-Unis Mexicains ; un accord pour la translation de l'Assemblée américaine à Tacubaga, au Mexique ; une convention déterminant les contingents que chaque République confédérée avait à fournir, un article réservé, réglant l'ordre dans lequel les contingents de la confédération devaient être convoqués et marcher. Le traité d'union ne fut ratifié que par la Colombie ; quant à la convention relative aux contingents, elle mettait des dépenses trop lourdes à la charge des Républiques contractantes pour être praticables. Les résultats du Congrès de Panama furent donc nuls.

Cette assemblée avait excité un vif intérêt en Europe, et particulièrement en France, où le parti libéral se plaisait à y voir une sorte de contre-partie de la Sainte-Alliance. L'abbé de Pradt s'était écrié avec enthousiasme : « Les siècles n'assisteront jamais à un spectacle plus digne de la civilisation que le Congrès Américain ! » Le 8 août 1826, Bolivar écrivait de Lima au général Paez : « le Congrès de Panama, cette institution qui devrait être admirable, s'il avait plus d'efficacité, ressemble à ce fou grec qui prétendait diriger du haut d'un rocher les vaisseaux qui naviguaient. Son pouvoir sera une ombre, et ses décrets ne seront que de simples conseils?... »

Telle fut la première étape de l'idée de l'union latino-américaine. Nous verrons reparaitre cette grande pensée en 1831, et dans les années qui suivirent, en 1838, 1840, 1847, 1856, 1857, 1859, 1864, 1866, etc.

J'ai dit que les envoyés des Etats-Unis d'Amérique, MM. Ricardo G. Andersen et J. Sergeant, ne s'étaient pas rendus à Panama. On a connu, depuis, les instructions dont ils étaient porteurs : ils devaient, entre autres choses, demander l'abolition de la confiscation des propriétés particulières dans les guerres maritimes, provoquer une bonne définition de ce qu'on devait entendre par le blocus, plaider énergiquement en faveur de la liberté du commerce, et conseiller aux nouvelles Républiques de n'accorder aucun privilège exclusif à aucune nation. On voit que les concitoyens de Washington, n'oublient jamais leurs intérêts.

L'idée émise par Bolivar en 1822, adoptée par le Pérou, la République de Colombie, l'Etat de Buenos-Aires, le Mexique, en 1823, fortement appuyée et conseillée par le « Libérateur », en 1824, n'avait reçu qu'une réalisation très incomplète au Congrès de Panama, en 1826. Nous la voyons reparaitre en 1831, en 1838, en 1839, en 1840, mais sans aboutir à des résultats positifs.

Efforts faits par le Gouvernement du Mexique en vue d'une réunion du Congrès américain.

C'est au gouvernement Mexicain qu'appartient l'honneur, pendant cette période, des efforts tentés, pour effectuer la réunion du Congrès américain. Ainsi le 13 mars 1831, le gouvernement du Mexique invite les autres Républiques à se concerter et à fixer un lieu pour la réunion de ce Congrès, soit à Tacubaga, soit à Panama, soit à Lima. Huit ans s'écoulent depuis cette invitation, et la grande idée reste en perspective. Le 18 novembre 1838, le ministre du Mexique à Lima adresse par ordre de son gouvernement un appel au gouvernement du Venezuela, il l'invite à s'associer au projet de réunir un congrès américain ; il lui rappelle les termes de la circulaire de 1831. Le but à atteindre est, dit-il, l'union et l'alliance étroite des sociétés nouvelles pour leur défense, en cas d'invasion étrangère ; la médiation amicale des membres pour supprimer tous les différends qui pourraient survenir entre plusieurs de ces Républiques sœurs : un code de droit public qui établisse leurs obligations mutuelles et leurs convenances internationales... Mais à cette époque, il entrait dans la politique du gouvernement du Bengale de ne contracter aucune alliance, de ne prendre part à aucune ligue.

Notons, en passant l'idée de « la médiation amicale des neutres, pour supprimer les différends qui pourraient survenir entre les Républiques sœurs. » Beaucoup plus tard, en 1856, et en Europe, dans la séance du 14 avril du Congrès de Paris, M. le comte de Clarendon devait reproduire une proposition semblable, et le Congrès adoptant cette proposition devait émettre les vœux que les Etats entre lesquels s'élèverait un dissentiment sérieux, avant d'en appeler aux

armes, eussent recours, autant que les circonstances l'admettraient, aux bons offices d'une puissance amie.

Le 6 août 1839, nouvelle invitation du Mexique au gouvernement du Venezuela, réitération de l'appel précédent.

Le 2 avril 1840, le ministre mexicain des relations extérieures appelle l'attention du gouvernement du Venezuela sur l'urgence de réunir un Congrès américain. Il ajoute que les réponses parvenues au Mexique des Républiques sœurs sont toutes favorables au grand projet qu'il s'agit de réaliser. Un seul point reste à déterminer, c'est le choix du lieu où la réunion doit s'effectuer. Le gouvernement du Venezuela est prié de se mettre d'accord avec les autres, afin de fixer le lieu le plus convenable pour la réunion des plénipotentiaires. Plusieurs gouvernements américains avaient en effet répondu, celui de la Nouvelle-Grenade avait surtout adhéré avec enthousiasme à l'idée de réunir un Congrès américain, et avait désigné Tacubaga pour l'installation de l'assemblée, avec faculté de se transporter sur un autre point, si la même assemblée le jugeait opportun.

Ici encore, l'histoire de la « grande idée » va s'arrêter, mais cette fois-ci, pour sept ans.

Congrès américain tenu à Lima en 1847 et 1848.

Nous sommes à Lima, le samedi 11 décembre 1847, dans la demeure de M. D. Manuel Ferreiros, chargé de représenter le Pérou à la réunion du Congrès américain qui doit avoir lieu le même jour. Cinq Républiques seulement ont nommé des plénipotentiaires : le Pérou, la Bolivie, le Chili, l'Équateur et la Nouvelle-Grenade. La première séance est consacrée à l'échange des pouvoirs. On arrête quelques mesures préalables d'ordre intérieur : ainsi, l'on détermine l'ordre dans lequel les Républiques seront nommées dans les délibérations, l'ordre dans lequel seront données les signatures des plénipotentiaires ; on convient de confier la direction des séances à chaque plénipotentiaire, à tour de rôle, pour une semaine, du lundi au dimanche. On désigne un secrétaire général qui est choisi parmi les secrétaires des plénipotentiaires, et doit être assisté par ces derniers ; on arrête que les séances prochaines auront lieu au domicile du plénipotentiaire du Chili.

La seconde séance est tenue le 16 décembre. Les plénipotentiaires adoptent à l'unanimité une proposition tendant à ce que les points qui ne seront pas unanimement approuvés par le Congrès, soient réservés pour former des traités ou des articles additionnels entre les Républiques qui seront tombées d'accord. Le plénipotentiaire de la Nouvelle-Grenade, de concert avec celui du Chili, et de la Bolivie, présente un projet de confédération en 23 articles ; le plénipotentiaire du Pérou propose les bases qui, selon lui, devraient être adoptées pour la rédaction des traités à conclure. Les plénipotentiaires décident que le projet du représentant de la Nouvelle-Grenade servira de texte pour la discussion, étant déjà rédigé dans la forme de traité, mais qu'on prendra en considération ces bases proposées par le plénipotentiaire du Pérou, pour les modifications à apporter au texte. Les différentes dispositions prises, le Congrès commence la discussion du traité de confédération entre les Républiques du Pérou, de Bolivie, du Chili, de l'Équateur et de la Nouvelle-Grenade.

Le traité en question occupa les séances des 17 au 23 décembre 1847 ; il fut signé par les plénipotentiaires dans la séance du 8 février 1848. Bien qu'il soit resté à l'état de lettre morte, il est intéressant d'en résumer les propositions.

Traité du 8 février 1848.

Dans un préambule placé sous l'invocation de la « Très sainte Trinité », les parties contractantes exposent que les peuples du continent Américain, qui, pendant trois siècles avaient souffert une dure oppression comme colonies espagnoles, sont parvenus à reconquérir leurs droits, en triomphant dans une lutte longue et sanglante, et que s'étant constitués en Républiques indépendantes, avec des institutions libérales et avec des grands éléments de richesse et de prospérité, ils ont ouvert leur commerce à toutes les nations. Cependant, malgré les espérances heureuses et fondées qu'autorise l'avenir de ces peuples, ils sont faibles comme l'ont été, dans leur origine, toutes nations exposées à souffrir dans leur jeunesse, des atteintes à leur indépendance, à leur dignité et à leurs intérêts, ou à voir troubler leurs relations réciproques de paix et d'amitié.

Dans une situation semblable, rien n'est plus naturel et plus nécessaire pour les Républiques hispano-américaines,

que de sortir de l'état d'isolement où elles se sont trouvées, et de concerter des moyens efficaces pour resserrer étroitement leur union, pour défendre leur indépendance, leur souveraineté, leurs institutions, leur dignité et leurs intérêts, et pour régler, toujours par des voies pacifiques et amicales les différends qui pourraient survenir entre elles. Liées par les liens de l'origine, par l'idiome, la religion et les mœurs, par leur position géographique, par la cause commune qu'elles ont défendue, par l'analogie de leurs institutions et surtout par leurs besoins communs et par leurs intérêts réciproques, elles ne peuvent se considérer autrement que comme des parties d'une même nation, qui doivent mettre en commun leurs forces et leurs ressources pour repousser tous les obstacles qui s'opposent à la destinée que leur offrent la nature et la civilisation.

Stipulation de confédération. — Alliance défensive.

Les républiques du Pérou, de Bolivie, du Chili, de l'Équateur et de la Nouvelle-Grenade, déclarent donc s'unir, se lier et se confédérer pour défendre la souveraineté et l'indépendance de toutes et de chacune ; pour maintenir l'intégrité de leurs territoires respectifs ; pour assurer leur droit de propriété, de domaine et de souveraineté sur ces territoires ; pour empêcher qu'on ne commette sur aucune d'elles impunément des offenses et des outrages immérités. Elles se prêteront secours à cet effet avec leurs forces terrestres et maritimes, et avec tout autre moyen de défense dont elles pourront disposer de la manière et dans les limites stipulées dans le traité (art. 1^{er}).

Le « casus fœderis ».

Les six premiers articles sont consacrés à l'alliance défensive qui existera entre les cinq républiques. L'objectif de cette alliance est, quoique le traité ne le dise pas, l'Europe dont se défie l'Amérique. Ce qu'on appelle dans le langage du droit des gens le « casus fœderis », c'est-à-dire le cas de l'alliance, le cas où il faudra agir pour donner l'assistance convenue, aura lieu dans les quatre circonstances suivantes : 1^o Quand une nation étrangère aura occupé ou tenté d'occuper une portion quelconque du territoire compris dans les limites des républiques confédérées ; 2^o quand un gouvernement étranger interviendra par la force pour altérer les institutions de quelqu'une ou de quelques-unes des républiques confédérées ; 3^o quand une ou quelques-unes de ces républiques auront reçu d'un gouvernement étranger ou de quelqu'un de ses agents, un outrage ou une offense grave, soit directement, soit dans la personne de quelqu'un de ses agents diplomatiques, et n'aura pas obtenu la réparation due, après l'avoir sollicitée ; 4^o quand des aventuriers, soit par leurs propres moyens, soit protégés par quelque gouvernement étranger, auront envahi ou tenté d'envahir avec des troupes étrangères les territoires d'une ou de quelques-unes des républiques confédérées, pour intervenir dans les affaires politiques du pays ou pour y fonder des colonies ou autres établissements, au préjudice de l'indépendance, de la souveraineté ou du domaine de ces républiques (art. 2).

Dans ces différents cas, la république offensée qui aura demandé réparation et qui ne l'aura pas obtenue, s'adressera au congrès des plénipotentiaires des républiques confédérées ; et lui présentera sa plainte et la justifiera. Le congrès examinera. S'il juge la plainte fondée, il fera connaître son jugement aux gouvernements de toutes les républiques confédérées pour que chacune demande de son côté la réparation due. Si la réparation est refusée, le congrès déclarera l'existence du « casus fœderis » et communiquera cette déclaration aux gouvernements des républiques confédérées, afin que chacun d'eux se mette en mesure de contribuer à l'action commune, suivant ses forces et ses moyens (art. 3). Que si le congrès ne trouve pas la plainte juste, il invitera les gouvernements des républiques confédérées à interposer leurs bons offices pour arriver à un arrangement pacifique ; et si la république qui a eu tort ne arrange point les autres républiques resteront neutres dans la lutte (art. 4). Dans le cas d'invasion soudaine du territoire d'une des républiques confédérées, si cette invasion est considérée injuste et comme constituant un péril commun, au gré des gouvernements confédérés, les secours pourront être expédiés immédiatement, sans attendre qu'ils aient été décrétés par le congrès (art. 5). Dès que le « casus fœderis » aura été déclaré et que les gouvernements en auront reçu la communication, toutes les républiques confédérées seront consi-

dérées comme étant en état de guerre contre la puissance étrangère ; il y aura, en conséquence, rupture de toutes les relations quelconques avec cette puissance ; le commerce sera arrêté ; les citoyens ou sujets de la nation ennemie se trouvant sur les territoires des républiques confédérées devront en sortir dans un délai limité, etc. (art. 6). Le Pérou devait observer plus tard des principes plus conformes au droit des gens modernes et aux pratiques des peuples policés.

P. PRADIER-FODERÉ

(à suivre)

Question de limites entre la République Argentine et le Brésil.

I

L'honorable diplomate brésilien, M. le baron de Aguiar d'Andrade, ministre de l'Empire près la cour de Portugal, s'est empressé de répondre à l'article que nous publiâmes dans la *Revue Sud-Américaine*, du 1^{er} septembre dernier, sur la question de limites pendante entre la République Argentine et l'Empire du Brésil, se croyant d'autant plus obligé à le faire, son nom ayant été mentionné par nous, en faisant rapidement l'histoire des négociations entamées à Buenos-Aires dans l'année 1876.

Nous n'avions pas, cependant, adressé imprudemment une provocation à Son Excellence, comme a eu la galanterie de le lui dire un journal de Lisbonne qui, sans doute par amour traditionnel, accompagne de ses vœux ardents la cause du Brésil, sans se donner à la peine d'analyser la question sous le point de vue du droit et à la lumière des antécédents du litige déjà séculaire dans lequel sont intéressées les deux nations.

Nous sommes aujourd'hui en possession de quelques antécédents et du texte de documents importants qui nous faisons défaut à la date de notre article ; nous sommes donc, en mesure de répliquer, jusqu'où la prudence nous le conseillera, à l'écrit de M. le baron Aguiar d'Andrade.

Nous pourrions, aussi, mettre sous les yeux de notre honorable compétiteur, des antécédents et des documents que, d'après sa propre déclaration, il n'avait pu se procurer lorsqu'il rédigea sa réponse.

Nous commencerons par déclarer que quand nous fîmes allusion aux propositions soumises par M. le baron au ministre argentin, M. le Dr Irigoyen, dans l'année 1876, nous avions devant nous les affirmations catégoriques faites par ce dernier dans un écrit, que nous pouvons appeler officiel, publié dans les journaux de Buenos-Aires le 13 juin dernier et reproduit par ceux de Rio-de-Janeiro, sans soulever, dans cette partie, la moindre observation de la part du baron de Cote-gipe.

« M. le baron de Aguiar d'Andrade, dit textuellement le Dr Irigoyen dans cette publication, proposa la confirmation du traité projeté entre la Confédération et le Brésil en 1857. »

Jusqu'ici l'accord est parfait entre M. le Dr Irigoyen et M. le baron de Aguiar de Andrade.

M. Irigoyen continue ainsi : « Ce pacte, déclara le baron, fut signé par le Président de la République et approuvé par le Congrès. Le manque de l'échange des ratifications ne modifiait pas, dans l'opinion de Son Excellence, l'existence et la force de l'engagement. »

M. le baron nous permettra sans doute de donner à la parole du ministre argentin tout le crédit qu'elle mérite, d'autant plus que le digne représentant du Brésil, s'appuyant sur une distinction quelque peu scolastique ou très diplomatique, nous répète dans son dernier écrit qu'il ne laissera pas de soutenir que le Gouvernement Argentin est moralement forcé à admettre les limites établies dans ce traité.

Cette distinction de M. le baron nous entraînerait dans une voie complètement étrangère à celle du droit international positif, la seule qui doit nous guider pour traiter cette question.

Nous ne connaissons pas, en effet, devant le droit international, des obligations morales et des obligations positives. Il n'y a que celles-ci, c'est-à-dire des engagements qui résultent des conventions célébrées avec soumission aux lois constitutionnelles de chaque pays et aux pratiques, aux usages établis par le droit de gens, qui peuvent servir de base à des sommations ou à des exigences internationales. Ces engagements moraux de M. le baron, qui, en tout cas, ne

peuvent être rappelés que dans les conférences, n'ont, dans les pratiques du droit international appliqué, que la force de certaines obligations naturelles que le droit civil ne prend pas même en considération lorsqu'il s'agit de la décision positive des tribunaux de justice.

Si de tels arguements étaient admis dans les délibérations des juges, la sagacité, le savoir faire des agents de justice trouveraient facilement le moyen d'empêcher la solution des procès, les traînant tellement en longueur, les embrouillant de telle sorte que l'équitable application de la loi deviendrait à la fin tout au moins problématique.

La même chose arriverait dans les affaires diplomatiques, s'il était admissible d'apporter à la discussion des prétendues obligations morales comme celles de l'honorable ministre brésilien.

Nous ne pouvons pas admettre non plus qu'on accuse le Gouvernement argentin de modifier ses opinions et ses appréciations au sujet d'une affaire déterminée, dans l'hypothèse qu'on trouve une divergence quelconque entre les opinions du gouvernement actuel de la République et de celui de 1857, relativement au traité tel qu'il fut approuvé par le Congrès du Paraná. Il est de la nature des institutions républicaines démocratiques, le changement périodique du personnel des pouvoirs publics et, conséquemment, les mouvements ou les modifications apportés par l'opinion dans la marche politique de l'État.

Il est donc indispensable d'admettre ces inconvénients, si on les considère comme tels, dans les rapports internationaux avec des gouvernements républicains, avec des nations qui ont accepté la forme administrative de la liberté et de la démocratie. Le droit international a été forcé d'admettre ces changements de l'opinion, ces modifications dans les personnes, dans les idées, dans les mobiles s'agissant de pays républicains, reconnus par la science et la justice comme étant aussi parfaits et également autonomes que les autres nations soumises à des régimes différents d'administration publique.

Laissons, donc, de côté, dans ce débat, les obligations morales de M. le baron de Aguiar de Andrade, nous dédiant à l'étude des points capitaux de la question.

II

Le diplomate brésilien est d'accord avec nous sur le texte des traités, entre l'Espagne et le Portugal, célébrés depuis 1750 jusqu'en 1777. Il n'a pas contesté, non plus, que celui de 1750 fut complètement annulé et substitué par celui de 1777, qui se trouvait en vigueur au commencement de ce siècle.

Mais M. le baron soutient que la guerre abroge tous les traités existants entre les nations belligérantes ; il applique cette théorie à l'Espagne et au Portugal et à la guerre survenue entre ces nations en 1801, déclarant, conséquemment, que le traité de 1777 fut abrogé et ne peut pas, par cette raison, être considéré comme un engagement international du Brésil, cessionnaire des droits et devoirs de la métropole.

En premier lieu, le droit international n'admet pas la doctrine, le principe de l'honorable M. de Aguiar de Andrade ; l'abrogation *ipso jure* des traités existants n'est pas un résultat forcé du fait de la guerre ; leur exécution est naturellement différée, suspendue, pendant ce temps, mais, une fois la paix rétablie, les traités qui n'ont pas été explicitement abrogés ou modifiés par les conventions survenues, reprennent leur autorité et toute leur force, la même force qu'ils avaient avant la déclaration de la guerre.

Nous ne nous arrêterons pas longtemps pour prouver que les auteurs les plus éminents sont d'accord sur la manière de résoudre cette question. Le diplomate brésilien pourra bien, lui-même, les consulter facilement.

Nous mentionnerons, cependant, l'ouvrage très récent du publiciste M. Ch. Calvo, qui traite cette question avec son autorité incontestée.

En parlant très longuement des traités de paix entre nations qui se sont trouvées en état de guerre, cet auteur déclare très explicitement ce qui suit :

« Le traité de paix n'invalide pas les engagements contractés antérieurement à l'état de guerre, notamment ceux qui concernent les territoires occupés par chacun des belligérants ou à eux restitués, pourvu que ces engagements aient établi des rapports permanents et réels inhérents à ces territoires, les choses restituées à chacune des parties étant censées reprendre leur ancien caractère légal. »

Il dit encore sur la même question : « Les conventions

dont la mise en pratique avait été suspendue pendant la guerre, rentrent en rigueur de plein droit à la conclusion de la paix, à moins qu'elles n'aient été modifiées par le traité de paix ou qu'elles ne se rapportent à des choses que la guerre a anéanties ou matériellement modifiées.

« Si le traité de paix modifie les traités antérieurs ou en consacre expressément le renouvellement, ce sont les dispositions du traité de paix qui doivent faire loi dorénavant; mais s'il n'est fait aucune mention particulière à cet égard, les traités antérieurs doivent nécessairement continuer de sortir leur plein et entier effet. Pour qu'ils fussent abrogés définitivement il faudrait qu'ils n'eussent pas été seulement suspendus, mais invalidés, annulés de fait par la guerre, comme dans le cas des traités d'alliance, qui n'ont plus de raison d'être avec la fin de la guerre; il faudrait encore que leur contenu fût incompatible avec les stipulations du traité de paix, comme ce qui a lieu, par exemple, en ce qui concerne d'anciens traités relatifs à la délimitation des frontières entre deux Etats. Ces traités restent en vigueur, si la paix n'entraîne pas une cession du territoire et partout une modification de la frontière; mais ils cessent de fait, si la frontière ne reste plus la même. »

M. le baron, comme nous l'avons déjà rappelé, dit dans le 4^e paragraphe de son écrit, qu'effectivement le traité du 13 janvier 1750 entre l'Espagne et le Portugal fut abrogé, et que les dernières stipulations entre les deux couronnes réglant les limites entre leurs domaines en Amérique fut le traité préliminaire du 1^{er} octobre 1777, dont les dispositions furent copiées, en grande partie, du traité du mois de janvier de 1750. Mais l'on prétend que ce traité de 1777 fut annulé par la guerre survenue entre le Portugal et l'Espagne en 1801, le traité de paix signé à Badajoz, le 16 juin de cette même année, ne l'ayant pas remis en vigueur.

D'après la doctrine de M. Calvo que nous avons rappelée, ce n'est nullement un principe incontesté de droit international celui de l'abrogation *ipso facto* de tous les traités une fois la guerre déclarée entre deux nations; en outre, d'après la doctrine contraire, qui est la plus conforme aux usages modernes, qui favorisent la paix entre les nations, la République Argentine peut prétendre que le traité de limites de 1777 fut à peine suspendu pendant la guerre, et que, une fois la paix rétablie, le traité de Badajoz ne disant rien à ce sujet, la convention de 1777, comme toutes les autres non abrogées ou modifiées par ce traité reprirent toute leur force antérieure à la déclaration de guerre.

Mais il y a encore plus. Quoique M. le baron soutient que le traité de Badajoz ne remit pas en vigueur celui de 1777, circonstance dans laquelle, contre l'opinion des auteurs et la jurisprudence moderne, l'honorable diplomate s'appuie pour considérer abrogée cette convention de 1777, nous allons reproduire le texte d'un autre traité, que M. le baron ne mentionne pas, ce qui est, cependant, très utile pour résoudre ce point important de la question.

Ce traité est celui d'amitié, garantie et commerce célébré entre les deux couronnes dans l'année 1778, traité qui, après avoir stipulé l'engagement réciproque des deux nations de garantir leurs domaines de l'Amérique méridionale contre les prétentions de toute autre puissance étrangère, établit, explicitement, la durée *indéfinie* de tout ce que cette convention contient relativement aux domaines des deux couronnes.

Voici le texte de l'art. 3 de ce traité : « Dans le but de satisfaire aux engagements pris dans les anciens traités et à toutes ces conventions, en vigueur entre les deux couronnes, leurs Majestés catholique et Fidélissime, ont jugé convenable d'éclaircir le sens et la force de ces engagements, ainsi que de stipuler la *garantie réciproque* de tous leurs domaines en Europe et les voisines, prérogatives, privilèges et droits dont ils sont en jouissance actuellement; ils décidèrent également renouveler et revalider la garantie et autres stipulations de l'article 25 du traité de limites du 13 janvier 1750, dont la teneur est reproduite ci-après, *étant bien entendu que ces limites*, relativement à l'Amérique méridionale, *seront établies d'après les termes stipulés et expliqués dernièrement dans le traité préliminaire du 1^{er} octobre 1777*; cet article 25 étant comme suit :

« Pour la plus pleine sécurité de ce traité, les hautes parties contractantes ont convenu de se garantir réciproquement toute la frontière et terres adjacentes de leurs domaines dans l'Amérique Méridionale, comme il a été établi plus haut, chacune des parties s'engageant à se prêter aide et secours contre toute attaque ou invasion jusqu'au moment de la pacifique possession et libre et entier usage de tout ce qu'on aurait prétendu leur usur-

per, et cet engagement comprendra de la part de S. M. Fidélissime, la côte de la mer et pays voisins, des bords de l'Orénoque, d'une et d'autre part, et des los Castillos jusqu'au détroit de Magellan; et de la part de S. M. Catholique, des bords de l'Amazone au Maranon et des los Castillos jusqu'au port de Santos. Mais à ce qui a rapport à l'intérieur de l'Amérique Méridionale cet engagement sera *indéfini* (illimité, perpétuel, *note du traduct.*), et dans tous les cas d'invasion et soulèvement, chacune des deux couronnes donnera appui et secours à l'autre jusqu'à complète pacification. »

Les limites aujourd'hui en litige se trouvant compris entre celles désignées par les mots « intérieur de l'Amérique Méridionale », et stipulés dans ce traité comme inaltérables, permanentes, perpétuelles, le Brésil ne pourra pas, dans notre opinion, laisser d'admettre la discussion franche et loyale de cette question, afin de la résoudre de la manière la plus en harmonie avec la justice, avec les antécédents historiques, ayant en vue les intérêts de la paix et de l'amitié des deux grandes nations de cette partie du continent.

Nous trouvons dans ces stipulations et dans leur caractère de permanence, d'après la volonté explicite des deux couronnes, une nouvelle raison pour soutenir que le traité se trouvait en force et vigueur, — qu'il subsistait comme engagement international entre l'Espagne et le Portugal, lorsque les colonies de ces deux puissances déclarèrent leur indépendance, héritant des droits et devoirs de la métropole.

C'est pour cela que nous avons dit et que nous pouvons répéter aujourd'hui que la question de limites, entre la République Argentine et le Brésil, doit être tranchée d'après les stipulations non abrogées du traité de 1777.

A. DEL VISO.

Rome, le 11 novembre 1882.

(à suivre.)

Considérations sur l'immigration.

(Suite.)

VI

Nous allons étudier maintenant les rapports entre l'Union américaine et l'Allemagne au sujet de l'immigration. Ce n'est qu'après la révolution de 1848 que le courant germanique d'émigration pour les Etats-Unis commença à se manifester. Ce fut vers les Etats de l'ouest que ces actifs *pionniers* se dirigèrent avec préférence; aussi il est juste de reconnaître que c'est grâce à leur concours que ces Etats se sont développés si prodigieusement. Illustrée, économique, morale, laborieuse, cette immigration est pour le pays qui la reçoit un véritable bienfait, surtout à côté de l'immigration irlandaise, de ces individus vicieux, avilis par l'oppression et la dégradation auxquelles ils ont été soumis pendant quelques siècles sous le drapeau libéral de la Grande-Bretagne!

L'immigration germanique est si nombreuse dans les Etats de l'ouest, elle se multiplie tellement par l'excédant des naissances, qu'elle n'a pas tardé à constituer une majorité, en rapport aux indigènes, dans la population de ces Etats.

Elle n'est pas américaine ni dans la langue, ni dans l'éducation, ni dans les idées, ni socialement, ni même dans les habitudes commerciales. Ne se mêlant pas à la population indigène, ces immigrants germaniques jouissent de tous les droits accordés par les lois aux citoyens de l'Union; les Allemands sont donc, dans ces Etats, des citoyens *de jure*, mais non *de facto*.

Est-ce que ce fait, demande une Revue de Boston, n'est pas digne d'appeler l'attention des hommes d'Etat et des patriotes? Est-ce que ces immigrants vont fonder un *imperium in imperio*, au lieu d'être absorbés par la masse indigène? Est-ce qu'ils arriveront un jour à s'assimiler à la population caractéristique nationale?

Des problèmes semblables seront bientôt soumis à la considération des hommes politiques de la République Argentine; les Américains du nord ont, en leur faveur, pour maintenir l'équilibre, des grandes forces vitales, un gouvernement puissant et plusieurs nationalités contribuant en grande échelle au peuplement du pays; la République Argentine est loin de se trouver en conditions pareilles, afin de résister à l'envahissement d'une population nombreuse d'étrangers, la plupart d'une seule nationalité.

Sans vouloir analyser les motifs qui ont décidé le congrès

de l'Union à prendre des mesures contre l'invasion des immigrants asiatiques du côté du Pacifique, la vérité c'est que, dans l'Amérique septentrionale on commence à s'apercevoir que l'admission illimitée d'étrangers, sans des lois prudentes et prévoyantes sur ce sujet, peut produire des inconvénients et même des dangers d'une gravité dont ne saurait calculer l'étendue. Ce sont des phénomènes sociaux et politiques du Nouveau Monde; et c'est justement dans la plus grande de nos républiques et nullement dans les livres et dans les exemples de l'Europe où nous devons, à La Plata, chercher la solution plus judicieuse de ces problèmes d'une importance capitale.

VII

Nous allons terminer cet essai avec les suivantes considérations.

Quant à la qualité des émigrants, plusieurs Etats de l'Union ont dicté des réglemens dignes d'être imités. Alabama, Californie, Connecticut, Delaware, Géorgie, Louisiane, Maine, Maryland, Massachusetts, New-Hampshire, New-Jersey, New-York, Pensilvanie, Rhode-Island, ainsi que les Etats de la Caroline, Texas, Vermont et Virginie, ont établi dans leurs codes des dispositions relatives aux immigrants criminels, vicieux ou indigents. On peut dire, en résumé, à ce sujet : les capitaines des navires et les autres intermédiaires sont soumis à des amendes considérables et, à défaut, à des emprisonnements rigoureux, dans les cas d'introduction d'immigrants dans des conditions semblables.

Dans la plupart de ces Etats, le droit de posséder des immeubles a été interdit aux étrangers non naturalisés.

Le droit à la naturalisation a été accordé moins libéralement qu'auparavant.

C'est sur ces matières que nous désirerions appeler l'attention des législateurs argentins.

Nous sommes loin de nous manifester d'accord avec les principes du *parti américain*, si connu dans l'Union anglo-saxonne; parti soutenu par Madison et par d'autres notabilités américaines.

Notre loi constitutionnelle, les traités en vigueur et d'autres considérations politiques et économiques s'opposent à l'adoption de principes semblables dans la République Argentine.

Cependant, il serait imprudent de ne pas se préoccuper des graves dangers que nous venons de signaler; il s'agit d'une question importante, digne d'appeler l'attention la plus sérieuse de nos législateurs.

Si l'Europe trouve dans le Nouveau Monde le moyen de se débarrasser de la population indigente, l'Amérique doit à son tour prendre des mesures prévoyantes afin que les étrangers auxquels elle donne l'hospitalité la plus généreuse, ne soient, dans aucun cas, dangereux et nuisibles pour les jeunes nations qui veulent bien leur offrir, à eux et à leurs descendants, un avenir de prospérité et de bien-être en échange du respect le plus absolu aux lois morales et matérielles de la nouvelle patrie choisie par eux, fuyant la navrante réalité du paupérisme.

M. R. G.

Londres, le 20 novembre 1882.

La Bolivie.

SA SITUATION POLITIQUE, FINANCIÈRE, INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE EN 1882¹.

Les publications qui servent de guide au commerce en Europe, renferment des données statistiques les plus inexactes sur la situation financière et industrielle de la Bolivie, ce qui s'explique, parce que ses exportations et ses importations ont toujours figuré dans le relevé des douanes du Pérou ou du Chili, comme appartenant au commerce de ces deux nations.

Cette interprétation erronée nous a décidé à publier ce court résumé statistique, basé sur des renseignements personnels, dont les chiffres sont exacts pour la plupart, et

1. Nous remercions infiniment l'auteur de cet article, qui contient les données les plus précises et les plus exactes sur la Bolivie, de la bienveillante courtoisie avec laquelle il a consenti à le faire publier dans notre journal.

d'autres, en petit nombre, d'une approximative aussi étendue que possible.

Situation politique.

Gouvernement républicain représentatif avec un Président élu pour quatre ans, des ministres d'État, un vice-président et un deuxième vice-président.

Pouvoir législatif avec deux Chambres, l'une de sénateurs et l'autre des représentants.

Pouvoir judiciaire avec une cour de cassation, cours d'appels et tribunaux de 1^{re} instance.

Conseils municipaux dans les chefs-lieux de département et juntas municipales dans les provinces.

Division administrative dans neuf départements, qui sont : Chuquisaca, La Paz, Cochabamba, Potosi, Oruro, Atacama, Santa Cruz, Tarija et el Beni; les départements en provinces et celles-ci en cantons.

Armée actuelle de cinq mille hommes et seize mille gardes nationaux.

Instruction publique avec trois facultés de droit, de médecine et de théologie, des collèges, des lycées d'enseignement secondaire et des écoles d'instruction primaire dans les cantons.

Autorités politiques : des préfets dans les départements, des sous-préfets dans les provinces.

Administration financière : ministère des finances, cour des comptes, direction de la comptabilité, trésoreries, douanes et percepteurs des contributions.

Le président actuel de la République est le général Campero, militaire élevé en France, de mœurs austères et d'une probité sans tache. Il a rempli, dans différentes circonstances, les postes de préfet, de député, de ministre d'État et de ministre diplomatique.

Ses ministres sont MM. D. Pedro Zilveti, à l'intérieur et aux affaires étrangères; D. Antonio Quijarro aux finances; D. Pedro Vargas à l'instruction publique et aux cultes; et le général Josué Manuel Rendon à la guerre.

Le premier vice-président de la République, M. Aniceto Arce, est le fondateur des compagnies minières de Huanchaca Colquechaca et Guadalupe.

Le second vice-président, M. Belisario Salinas, a été ancien ministre de la guerre, et plusieurs fois président des Chambres.

La Bolivie a une superficie de 1,315,022 kilomètres carrés et est limitée par le Pérou, le Brésil, le Paraguay, la République Argentine, le Chili et l'Océan Pacifique.

Sa population se calcule, d'après les derniers recensements partiels, à 1,500,000 habitants, la moitié de race blanche ou européenne, et l'autre moitié de race aborigène.

Situation financière.

Les recettes fiscales sont les suivantes :

	Piastres.	Francs.
Douanes	725.000	3.625.000
Impôts sur les mines	308.600	1.543.000
Douanes intérieures	162.642	813.210
Impôt agricole	305.846	1.529.230
— sur les terres d'origines	723.994	3.619.970
Divers	193.390	966.950
Péages	34.494	172.470
Barils de cuivre	15.000	75.000
Alcools	40.000	200.000
Quinquina	24.000	120.000
Papier timbré et timbres-poste	50.000	250.000
Huanchaca et Guadalupe	381.113	1.905.365
TOTAUX EN 1881	2.964.079	14.820.395

Dépenses.

Les dépenses de la République sont inscrites au budget annuel, et, en temps ordinaires, il absorbe tous les revenus de la nation. Aujourd'hui, nous ne donnons pas de chiffres, parce que les dépenses sont difficiles à calculer à cause des exigences de la guerre.

Dette extérieure.

La Bolivie ne reconnaît d'autre dette que celle de la Banque de garantie du Chili, dont le dernier solde était de 420,371 piastres boliviennes, soit 2,101,355 francs.

Le service en est suspendu à cause de la guerre survenue entre les deux nations.

Une indemnité de 1,200,000 piastres boliviennes au profit de M. Henri Meiggs, dont le service et l'amortissement se faisait avec le produit annuel des guanos de Mejillones, aujourd'hui au pouvoir du Chili.

Commerce.

On exporte principalement de l'or, de l'argent, du cuivre, de l'étain, du bismuth, du quinquina, des laines, de la gomme et une petite quantité de café, de cacao, de coca, de cuirs et de céréales.

En voici l'évaluation :

	Kil.	Piastres.	Francs.
Or	160	180.000	900.000
Argent des Mines d'Oruro, Potosi, Chayala, Sud et Nord Chichas.	71.101	3.086.000	15.430.000
Argent de Huanchaca et Guadalupe	88.836	3.811.130	19.055.650
Cuivre de Corocoro	3.225.600	420.000	2.100.100
Etain	»	458.000	2.290.000
Plomb argentifère	»	6.968	34.840
Bismuth	»	71.819	359.095
Quinquina	460.800	800.000	4.000.000
Caoutchouc	69.120	48.000	240.000
Articles divers, tels que cuirs, coca, café, laines, etc.	»	500.000	2.500.000
TOTAUX		9.381.917	46.909.585

Importation.

Faute de données statistiques et dans une situation normale, nous calculons l'importation sur la base des entrées de douanes. Ces documents nous ont été fournis par d'honorables maisons de commerce.

	Piastres.	Francs.
Importation par le Nord	3.500.000	17.500.000
— par le Sud	2.200.000	11.000.000
— par le fleuve Paraguay	200.000	1.000.000
Importation par le Madera	250.000	1.250.000
TOTAUX	6.150.000	30.750.000

On remarque tout d'abord que les importations sont de beaucoup au-dessous de la valeur des exportations, et cela est vrai depuis que les mines d'argent ont produit davantage comme on le verra plus loin.

INDUSTRIES PRINCIPALES

L'agriculture, dont la production annuelle en céréales se calcule par rapport à l'impôt à 2,500,000 piastres boliviennes ou soit à 17,500,000 francs.

La Culture du quinquina, industrie nouvelle, et qui, depuis cinq ans, a pris des proportions considérables, comme on le voit dans le rapport suivant, remis au gouvernement en 1881.

« Les plantations de quinquina, y est-il dit, prennent chaque jour des développements plus importants dans les régions orientales de nos Andes. On peut juger par le tableau suivant de l'état où se trouve cette industrie naissante :

	Nombre d'arbres.
Yungas	200.000
Songo	70.000
Mapiri	3.500.000
Guanay	32.000
Camata	30.000
Caupolican	10.000
TOTAL	3.842.000

Ce nombre peut s'élever à 4,000,000 avec les plantations de Challana, et cela en dehors des nombreux millions de plantes qui poussent dans les pépinières nouvellement créées.

Les arbres dont nous venons de faire la nomenclature, qui n'ont guère que de cinq à dix ans, sont estimés maintenant à 20,000,000 de piastres, soit 100,000,000 de francs.

Mines. — C'est l'industrie principale, et par le chiffre de sa production minière, la Bolivie pourrait être classée dans la troisième catégorie des pays producteurs de métaux. Colquechaca, Huanchaca et Guadalupe sont les mines d'argent les plus importantes. Elles appartiennent à trois compagnies anonymes, dont le capital s'élève à 53 millions de francs. Les actions sont de cinq mille francs et se cotent

aujourd'hui : celles de Coqualchaca 12,500 francs ; de Huanchaca 7,500 francs, et de Guadalupe 6,500 francs.

La production minière de 1881 a été la suivante :

	Kilogrammes.
Districts de l'Oruro, Potosi, Chayanta, Sud et Nord Chichas	71.101
Huanchaca	71.584
Guadalupe	17.252
TOTAL	159.937

Dans le courant de cette année, la production augmentera d'eau moins 25 %, à cause des travaux sérieux qui ont été faits dans ces mines ; et de plus parce qu'il s'est formé de nouvelles compagnies pour l'exploitation des mines de la Gallofa, Real Socabon, Antaquera et Carangas.

Cuivre. — Le cuivre s'exploite principalement dans les mines de Corocoro, et sa production annuelle s'élève à 3,225,600 kilogrammes ayant une valeur de 2,100,000 francs. Avant la guerre la production était double.

Etain. — Il y a de très nombreuses mines de ce métal ; mais l'exploitation est réduite aux endroits où le transport en est le plus facile et le plus économique. Quand des chemins de fer sont construits l'exportation de l'étain atteindra des chiffres très élevés.

Caoutchouc. — Nous nous en rapportons au rapport du voyageur Edouard R. Heat, qui, pendant les années de 1880 et 1881, a visité les bords de la rivière Beni et les a explorés jusqu'à son confluent avec la Mamore. Les arbres à caoutchouc, dit-il, commencent à la rivière Madidi et continuent jusqu'au Madera sur les deux rives de la rivière Beni. Du côté du Sud, la latitude des bois d'arbre à caoutchouc varie sur quelques carrés de distance jusqu'à trois lieues ; mais du côté du nord, elle s'étend jusqu'à la rivière de Madre de Dios. Il y a de 500 à 1,000 arbres à caoutchouc par chaque lieue carrée et sur plusieurs points on en compte 3,000.

Le caoutchouc du rio Beni est de meilleure qualité et s'exploite dans dix-huit établissements.

L'exportation actuelle s'élève à 69,120 kilogrammes, d'une valeur de 240,000 francs, et ira en augmentant chaque année à mesure qu'il y aura plus de facilités pour le commerce et la navigation de l'Amazones.

Coca. — Végétal cultivé depuis l'époque des Incas et qui, par ses propriétés toniques, s'emploie dans la pharmacie pour la préparation du vin et de l'élixir de coca. La race aborigène du Pérou, de la Bolivie et de la Confédération Argentine la consomme presque dans sa totalité. La production annuelle dans les départements de la Paz et de Cochabamba est de 3 millions 456,000 kilogrammes, d'une valeur de 10,500,000 francs.

Industries diverses. — Le pays offre de grandes facilités pour la culture de la canne à sucre, du coton, du café, du cacao et de tous les produits tropicaux ; de même que pour l'élevage du bétail, mais toutes ces industries ne dépassent pas encore une moyenne assez restreinte.

Nitrates et guanos. — Au commencement de la guerre du Pacifique, les exportations de la Bolivie, pour les nitrates et guanos, s'élevaient à un chiffre considérable. Aujourd'hui ces richesses sont au pouvoir du Chili, qui, sans autre droit que celui de la force, s'est emparé du littoral bolivien.

Ces exportations se calculaient ainsi :

60.000 tonnes de nitrate	fr. 15.000.000
30.000 — de guano	1.500.000
46.080 kilos d'argent	10.000.000
TOTAL	fr. 26.500.000

D'après les données que nous venons de prendre dans la presse, il résulte que le Chili a perçu, dans les ports boliviens, les droits suivants :

Antofogasta	1.090.000 piastres.
Tocopilla	789.332 —
TOTAL	1.579.232 piastres.
Ou	7.896.160 francs.

Ce revenu a été créé en grevant les nitrates et tous les articles d'importation et d'exportation, en contradiction avec la politique qu'il avait suivie avant la guerre. Alors, tous ses efforts se réduisaient à empêcher que la Bolivie ne grevât les richesses de son littoral, et il s'est servi, comme prétexte pour faire la guerre, d'une loi bolivienne qui grevait l'exportation du nitrate de 10 centièmes par quintal, loi qui n'a jamais été mise en pratique. Aujourd'hui, le Chili grève ces mêmes nitrates de 80 centièmes par quintal

et, avec les droits généraux de sa douane, tous les autres articles d'importation sans exception aucune.

Ce littoral de deux degrés et demi, avec les ports d'Antofagasta, de Mejillones, de Cobija et de Tocopilla, misérable legs de terre qui fut attribué à la Bolivie lors de l'indépendance, est indispensable pour la vie commerciale et politique de cette nation et surtout pour la liberté et la franchise de ses communications avec les autres États du monde; ce qui explique pourquoi elle ne s'est pas résignée à renoncer à cette petite et aride côte malgré la guerre qui dure déjà depuis trois ans. Le Chili, qui possède une côte immense depuis le 24° degré jusqu'au cap Horn, n'en a pas besoin; aussi nous ne nous expliquons pas de quel mobile égoïste s'inspire sa politique de ruine et d'anéantissement pour un pays voisin et faible qui, dans toutes circonstances, s'est conduit avec la libéralité la plus grande à l'égard de son implacable ennemi.

Le Centenaire de Bolivar à Paris.

Les résidents latino-américains à Paris se préparent à célébrer le centenaire d'un des grands patriotes de l'émancipation de l'Amérique espagnole, Simon Bolivar, avec l'éclat qui comporte une fête organisée à l'étranger par les efforts d'un groupe de citoyens du Nouveau-Monde.

Une réunion assez nombreuse, a eu lieu, à cet effet, le 19 novembre dernier chez M. Carrillo y Navas, ancien Consul Général du Venezuela, honorable citoyen qui avait pris l'initiative de commémorer le centenaire de Bolivar en organisant à Paris, avec le concours officiel et privé de toutes les républiques américaines, une bibliothèque qui porterait le nom de l'illustre « libérateur ».

M. Carrillo y Navas, dans le but, sans doute, de donner à cette manifestation, comme d'ailleurs il était très utile, un caractère complètement impersonnel, avait invité un très grand nombre de citoyens de l'Amérique; voici l'objet de cette réunion: 1° leur faire connaître tout ce qu'il avait fait dans le sens de l'organisation de la bibliothèque Bolivar, » et 2° confier à une commission, nommée par les assistants, les travaux ultérieurs pour commémorer le centenaire du grand patriote, le 24 juillet 1883.

Cette commission fut ainsi constituée :

Président : I. A. Carrillo y Navas (Venezuelien);
Vice-Président : Rufino Cuervo (Colombien);
Secrétaire : D^r Gonzales de la Rosa (Péruvien);
Trésorier : Luis T. Ravelo (Venezuelien).

MEMBRES

République Argentine: Alejandro Paz;
Colombie: Angel Cuervo. — D^r I. Triana, — Pedro F. del Castillo;
Equateur: Juan José Flores, — D^r Juan Montalvo;
Mexique: Eugenio Michell, — Juan Gamboa Guzman, — Benito Juárez;
Pérou: D^r Luciano B. Cisneros, — D^r Concha, — La Fuente, — D^r Enrique Perla;
Uruguay: Pedro S. Lamas;
Venezuela: D^r Ant. Parra Bolivar, — D^r M. A. Troncos, — D^r Hilarion Antich, — Modesto Urbaneja, — Général Luciano Urdaneta.

M. Carrillo y Navas avait eu l'idée de faire donation de la « bibliothèque Bolivar » au gouvernement français, après la fête commémorative.

Une grande opposition a été faite à cette partie du projet de l'honorable M. Carrillo; opposition qui a sa raison d'être: 1° parce que le gouvernement français accepterait difficilement un don conditionnel, l'engagement de conserver cette bibliothèque dans un salon spécial étant considéré comme indispensable, et 2° attendu qu'une fois cette bibliothèque organisée, il vaudrait mieux la conserver à Paris dans un local loué par contribution des associés et ouvert gratuitement au public.

La résolution de ce détail important sera discutée dans la prochaine assemblée qui aura lieu le 2 décembre. Nous croyons savoir que quelques membres de la commission n'ont accepté que conditionnellement leur nomination; ils désirent, avant, être fixés sur plusieurs questions que la prochaine assemblée est appelée à discuter et à résoudre.

Nous ne doutons pas que l'accord se fera et que les résidents latino-américains à Paris pourront commémorer le

centenaire de Bolivar en union et en fraternité: sans exclusions, sans haines; sans antagonismes: car autrement la fête du « libérateur », dont le titre plus grand au respect et à l'amour de l'Amérique est justement son plan de ligue et de confédération continentale, ne serait pas une fête digne de son nom illustre et de sa gloire universelle.

Bolivar fut le vainqueur de Junin, il est vrai, mais c'est à lui que l'Amérique doit l'idée, qui portera ses fruits dans l'avenir, de la paix, de l'union, de la fraternité des peuples; tout ce qu'on peut faire, donc, de mieux pour honorer la mémoire de Bolivar, c'est de se montrer docile à ses préceptes nobles et féconds pour la grandeur de l'Amérique.

M. Gonzales de la Rosa donnera, le 6 décembre, une conférence sur le Centenaire de Bolivar, à la salle du Boulevard des Capucines, 39.

Courrier d'Amérique.

République Argentine. — L'affaire *Missiones* commence à disparaître du champ des discussions et des appréciations passionnées d'une partie de la presse et de la population nationale.

Aujourd'hui, cette question est envisagée tranquillement, l'opinion générale étant rassurée au sujet du dénouement pacifique et mutuellement honorable qu'elle trouvera; l'esprit de conciliation aidant on arrivera à la solution si désirée par les deux pays, sans compromettre le plus grand intérêt des nations américaines, — la paix, — protectrice du travail et du bonheur des peuples.

On lira plus loin les phrases, empreintes d'un caractère de franche cordialité, prononcées par l'empereur du Brésil à l'occasion de la clôture des sessions du Corps législatif.

D'accord avec les idées du directeur de ce journal, nous croyons que, en vue de la difficulté d'arriver à une entente sur le fond de la question, il serait aujourd'hui préférable, sans préjuger, respectant les droits et les prétentions des deux pays sur le territoire en litige, d'ajourner la solution des différends, laissant ainsi le champ libre aux négociations qui auraient pour but la signature d'un traité continental entre la plupart, au moins, des nations latino-américaines, stipulant la forme de résoudre par l'arbitrage toutes les contestations internationales.

Le Brésil ne saurait repousser ce moyen honorable qui concilie tous les intérêts légitimes, qui sauvegarde le droit, qui fait triompher la paix et la justice, pour arriver plus tard à une solution, forcément pacifique, du différend actuel.

Honneur à tous ceux qui travaillent pour la victoire, dans notre Amérique, des doctrines civilisatrices de l'arbitrage, sans laquelle tous nos progrès seront éphémères, menacés sans cesse par la sauvagerie de la guerre.

— Le gouverneur de la province de Buenos-Aires, le docteur Dardo Rocha, continue à se dévouer avec son activité intellectuelle si peu commune, au développement et aux progrès déjà si remarquables de la province de Buenos-Aires.

Il vient d'être autorisé par le congrès national à réaliser les travaux de construction du port de l'Ensenada, le port de la nouvelle capitale de la province *La Plata*, dont la construction était annoncée pour être inaugurée le 11 novembre.

— D'après les nouvelles télégraphiques arrivées à Buenos-Aires on sait que les travaux de construction du chemin de fer Andin arrivent déjà à 12 lieues de Mendoza, capitale de la Province de ce nom, aux pieds des Andes. On espère que dans trois mois la locomotive fera son entrée triomphale dans cette ville. C'est un progrès énorme! Le chemin de fer reliant les provinces andines avec la Plata et l'Atlantique!

Bolivie. — D'après des dépêches télégraphiques, les Chambres de Bolivie ont approuvé la trêve avec le Chili. Le général Campero, président de la République, avait, dit-on, repris ses hautes fonctions.

Nous connaissons personnellement l'illustre chef du gouvernement bolivien; nous connaissons sa loyauté, son patriotisme, son amour au progrès, son respect aux saintes doctrines du devoir, et sommes par conséquent convaincus que la Bolivie ne faillira pas à l'honneur et que sa conduite dans les cruelles circonstances actuelles sera irréprochable.

Si le gouvernement a signé la trêve avec le Chili c'est que, en agissant ainsi, il ne pouvait et il ne devait agir autrement, après avoir bien consulté les intérêts et les devoirs du noble peuple de la Bolivie.

On peut donc attendre avec confiance les nouvelles ultérieures de ce pays au sujet de son attitude dans la lutte appelée du Pacifique.

Brésil. — S. M. L'Empereur, à l'occasion de la clôture annuelle de l'Assemblée législative, adressa le 28 octobre dernier, aux membres du Sénat et de la Chambre des députés, le discours habituel.

Nous remarquons dans ce document les passages suivants :

« Je suis heureux de vous annoncer que pendant la session législative qui vient de s'écouler aucun événement de nature à compromettre nos bons rapports avec les nations étrangères est survenu et que le gouvernement tâche de maintenir ces relations sur le pied de la plus parfaite cordialité.

« Malheureusement la guerre entre le Chili, le Pérou et la Bolivie, n'a pas encore pris fin.

« La paix n'a été troublée dans aucune section de l'Empire. »

— M. le conseiller Francisco Maria Sodré Pereira a été nommé président de la province de Pernambuco, et M. Joaquin Tavares de Mello Barreto pour occuper le même poste à Alagoas.

— L'exposition anthropologique a été fermée le 29 octobre.

— On connaît les sympathies et l'amitié cordiale qui existent entre le Chili et le Brésil.

Des manifestations éclatantes de cette cordialité se succèdent fréquemment d'un côté et d'autre. On n'a pas oublié la réception faite à Santiago, il y a deux ou trois ans, aux officiers brésiliens de la « Vital de Oliveira, » ni la réception faite peu après à Rio au ministre Lastarria, bals, banquets, discours, etc.

Le gouvernement du Chili, par décret du ministre de l'instruction publique, vient de nommer professeurs honoraires de la Faculté de médecine de Santiago, quelques médecins brésiliens.

Nous lisons, à ce propos, dans une lettre de M. Adolfo Murillo, député chilien, doyen de cette Faculté, les phrases suivantes :

« J'ai pour votre pays la plus sincère affection, un presque amour de nationalité ; je me sens orgueilleux de vos progrès.

« Le Brésil est une nation destinée à avancer, à se développer rapidement et à répandre la lumière de sa civilisation. »

— Le 22 octobre a été inaugurée à Rio-de-Janeiro la seconde exposition de café, organisée par le Cercle de l'agriculture et du commerce, dont le président est M. le vicomte de S. Clément. La première de ces expositions a eu lieu l'année dernière. L'exposition actuelle présente aux visiteurs 1,500 échantillons de café fournis par plus de mille exposants des provinces de Rio, San Paulo, Minas et Espirito-Santo. Parmi ces échantillons, citons-en deux qui se distinguent des autres variétés par des qualités spéciales : C'est le café jaune de Botucatu et le café de Maragogipe. Le premier de ces cafés, qui possède tout le délicieux arôme et l'agréable saveur du Moka, a été découvert en 1871 dans les forêts de Botucatu. Le second, exposé par le vicomte de Jaguary, a été proclamé comme le premier des cafés, même au-dessus du Moka, par tous les connaisseurs.

On sait que le Brésil fournit presque les trois quarts du café consommé dans le monde entier. Cette exposition a donc le plus grand intérêt pour le commerce international.

Chili. — Les dépêches de Lima annoncent l'arrivée à Valparaiso du sloop de guerre allemand *Motlke*.

— Tous les citoyens sont obligés de servir dans la garde nationale chilienne, qui est en voie de réorganisation.

— Une nombreuse députation d'Indiens de l'Araucanie est arrivée à Santiago pour conférer avec le président Santa Maria et lui proposer la paix.

— On ne parle plus de la paix entre le Chili et le Pérou. La tranquillité est parfaite à Iquique, Pisagua et Pisco.

— Le premier steamer de la ligne Lampas est arrivé à Valparaiso le 29 octobre.

— Nous avons déjà annoncé à nos lecteurs que les pourparlers de M. Garcia Calderon avec le gouvernement de Santiago par l'entremise de M. Logan, ministre des États-Unis, n'avaient pas pu aboutir à la paix. D'après les journaux chiliens, voici quelles étaient les prétentions du vain-

queur : le littoral bolivien et les provinces péruviennes de Tarapacá, Arica et Tacna seraient annexées à perpétuité au Chili ; le Chili ne demande pas le paiement des frais de la guerre : il remettrait même trente millions de francs au Pérou et dix millions à la Bolivie ; des garnisons chiliennes resteraient encore pendant un an au Callao et à Lima pour soutenir le gouvernement de Calderon.

— Le *Mercurio* est d'opinion, après l'insuccès des dernières négociations, que le congrès doit se réunir immédiatement pour déclarer l'annexion de Tarapacá, Arica et Tacna.

— On dit que le général Lynch a présenté sa démission.

Mexique. — Une société a été organisée pour l'encouragement des intérêts miniers de la République, parmi les promoteurs se trouvent Porfirio Diaz, Pacheco, Riva, Palario Diez Gutierrez, Camancho Mier y Celis, Mariano Barcena et beaucoup d'autres hommes des plus entreprenants et des plus riches du pays. Le général Pacheco, ministre des travaux publics, est président de la société.

— La question d'un traité de réciprocité avec les États-Unis est de nouveau discutée par la presse, mais rencontre peu de faveur. La réciprocité avec n'importe quelle nation est impopulaire, parce que les revenus du Mexique dérivent principalement des droits d'importation. L'arrivée de M. Romero a provoqué la discussion.

— La commission des réformes douanières a préparé des règlements facilitant le transit de marchandises par chemin de fer à travers la frontière du nord et simplifiant le tarif en général.

— M. Charlos Ortiz, l'ex-gouverneur de la Sonora, déposé récemment par le peuple, a passé à Dallas, Texas, en route pour le Mexique. Il dit que ce sont ses efforts pour introduire en Sonora les chemins de fer et les capitaux américains qui ont soulevé contre lui la haine de la masse ignorante de la population, et il espère que le président Gonzalez ordonnera sa réinstallation et lui fournira assez de troupes pour lui permettre de se maintenir au pouvoir.

— Nous lisons dans un numéro du *Journal Officiel* du mois dernier, que le Gouvernement, parfaitement convaincu des avantages qu'il y a à faire connaître sur les marchés étrangers toutes les productions du sol mexicain qui, par des circonstances spéciales, peuvent former une branche d'exportation, a favorisé, dans la sphère de ses attributions, la présence de l'élément mexicain aux expositions qui ont lieu en divers pays et auxquelles la nation a été invitée, en fomentant lui-même la création de musées permanents dans quelques villes d'Europe et d'Amérique.

Dans ce but, et profitant de la coopération offerte par la Société de Géographie Commerciale et d'Exportation de Berlin, l'Exécutif va organiser dans la capitale de l'Empire Allemand une exposition de produits mexicains, qui aura, à n'en pas douter, de bons résultats pour le commerce du Mexique.

Cette exposition aura lieu au printemps prochain, époque à laquelle doit également s'ouvrir l'Exposition d'Hygiène, circonstance favorable, attendu que le nombre des visiteurs sera plus grand que pour une seule exposition.

L'Exécutif, désirant donner un caractère très marqué d'utilité pratique à l'exposition mexicaine, fait savoir qu'on n'y recevra que les objets qui, par leur valeur, leurs abondance ou des circonstances spéciales, sont de véritables articles de commerce, susceptibles d'être cotés sur les marchés européens. Ceux qui n'auront qu'une valeur de curiosité seront réservés aux musées spéciaux.

— Un journal de Monterey dément le bruit qui avait couru, de l'arrivée dans cette ville de l'ex-président, M. Sebastian Lerdo de Tejada.

— L'état sanitaire, à Cordoba, à Orizaba et à Vera-Cruz, ne laisse rien à désirer.

— Un certain nombre de personnes de la meilleure société de la capitale, parmi lesquelles figurent plusieurs membres des légations étrangères, sont parties la semaine dernière pour aller faire l'ascension du Popocatepetl.

— M. Vallarta, président de la cour suprême de justice, adressa sa démission à la Chambre des députés ; la Chambre est divisée au sujet de l'acceptation de cette démission. On pense que cette résolution de l'honorable M. Vallarta est inspirée par l'adoption de la récente réforme constitutionnelle qui lui enlève la vice-présidence de la république.

On disait, au dernier moment, que M. Vallarta serait nommé ministre plénipotentiaire à Washington.

— Le traité définitif de limites passé entre le Mexique et le Guatemala a été approuvé par les Chambres mexicaines.

Nous sommes heureux de consigner à ce propos un fait qui honore grandement le ministre des affaires étrangères, auquel est due en grande partie l'heureuse issue de la question guatémaltèque. Le Sénat, après avoir examiné le traité, et entendu la brillante péroraison du ministre des affaires étrangères s'est montré tellement satisfait de la manière à la fois digne et patriotique avec laquelle M. Mariscal a conduit cette grave affaire, qu'après avoir approuvé le traité à l'unanimité des voix, et afin de prouver son estime à l'égard de l'habile diplomate, il a résolu de lui offrir un banquet. Venant d'un des premiers corps constitués de la Nation, ce témoignage collectif de haute considération fait le plus grand honneur au fonctionnaire qui en a été l'objet et lui assure le respect et l'estime de ses concitoyens.

Le traité a été envoyé au gouvernement du Guatemala pour sa ratification. On dit à ce propos que le général Barrios, venant des États-Unis, doit arriver ces jours-ci dans le port d'Acapulco, où il rencontrera sans doute l'employé de la légation du Guatemala au Mexique, porteur de la minute du traité.

— M. Matias Romero, ministre de la république aux États-Unis, arrivé le 23 octobre, avait demandé un congé de deux mois. On lui a fait un brillant accueil à Mexico.

— M. le général Porfirio Diaz a demandé au Sénat, dont il est membre, l'autorisation de se faire remplacer par son suppléant, afin d'aller reprendre les rênes du gouvernement de l'État d'Oajaca.

— On a constaté définitivement que l'épidémie qui sévissait à Chiapas n'était pas le choléra asiatique.

Pérou. — On mande de Panama, 7 novembre :

La Patria, de Valparaiso, conseille à la Bolive de conclure un traité de paix séparé et d'abandonner le Pérou à son sort.

El Comercio, de Lima, annonce l'arrivée au quartier général d'envoyés d'Iglesias qui désirent la paix à quelque prix que ce soit.

Les partisans de Montero sont tranquilles ; ils ont probablement reçu l'ordre de cesser les hostilités pendant la durée des négociations.

Les dépêches de Lima disent que le général chilien Lynch a rappelé à ceux qui n'ont pas payé la contribution de guerre de 2,000 sols d'argent, qu'ils seront traités comme des montenos.

Le 29 octobre on a essayé de faire sauter la résidence d'un fonctionnaire chilien à Pisco, au moyen de 200 quintaux de dynamite (*sic*).

De grandes précautions hygiéniques sont prises par la commission sanitaire partout où il y a des troupes chiliennes.

Le *Diario oficial* de Lima confirme que les négociations de paix avec M. Calderon sont définitivement rompues, et que le négociateur a été interné à Angol.

San Salvador. — On annonçait que tout le capital pour la construction du chemin de fer entre la capitale et la Libertad avait été souscrit. C'est une bonne nouvelle à consigner, un nouveau signe de progrès, une preuve du crédit qui sait inspirer aux capitalistes des gouvernements honorables et réellement démocratiques.

— Dans un article, remarquable par son bon sens, publié dans *La Linterna* du 22 octobre, nous lisons la phrase suivante au sujet de l'idée de la réorganisation de la République de l'Amérique Centrale par l'union du Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Costa-Rica : « Nous avons déjà fait quelque chose pour atteindre ce résultat. L'uniformité des tarifs postaux et télégraphiques ; les voies ferrées qui bientôt vont mettre en communication rapide toutes les sections de cette partie du continent ; les rapports de fraternité entre les peuples et les gouvernements de ces mêmes sections... Il faut maintenant travailler pour unifier notre législation, nos impôts, nos droits de douane, oublier tout ce qui peut nous diviser, et bientôt le rêve sera une réalité, l'union, l'organisation de la grande République Centrale sera fait accompli. »

Uruguay. — M. Carlos de Castro a occupé définitivement son poste de secrétaire d'État.

— Le conflit entre le pouvoir exécutif et le tribunal a pris fin avec la destitution du D^r Segundo ; il a été remplacé par M. Muñoz y Anaya.

— Le D^r Luis Piera, jeune et intelligent avocat du barreau de Montevideo, ancien secrétaire à la légation de l'Uruguay au Brésil, a été nommé juge du département de Paysandú.

— M. Bauzá (Francisco) n'a pas été nommé inspecteur général de l'instruction publique, comme on l'avait annoncé, ses opinions religieuses étant contraires à la laïcité des écoles. M. Ballesteros a été désigné pour occuper ce poste, vacant par la démission de M. J. Varela.

Revue Économique.

République Argentine. — Voici le mouvement d'importation et d'exportation de cette république pendant les années 1876 à 1881 (commerce spécial) :

	Importation.	Exportation.
1876.	\$ 34.906.404	\$ 46.539.307
1877.	39.138.715	43.325.669
1878.	42.347.460	36.313.267
1879.	44.867.903	47.765.287
1880.	44.066.893	56.497.423
1881.	54.174.204	56.896.194

Les douanes principales sont celles de Buenos-Aires, Rosario et San Nicolas.

Voici leur mouvement en 1881, importation et exportation :

Buenos-Aires	\$ 84.874.935	fr. 424.374.675
Rosario.	10.674.153	53.370.665
San Nicolas	3.693.198	18.465.990

— Nous empruntons les données suivantes sur l'enseignement primaire aux rapports du ministère de l'instruction publique, pour l'année 1876 (ministre M. Onesimo Leguizamón) et pour l'année 1882 (M^r Eduardo Wilde) :

	1876	1881
Ecoles publiques pour garçons et filles.	976	1.356
Nombre d'élèves fréquentant les écoles publiques.	89.568	99.963
Nombre d'élèves fréquentant les écoles privées (calcul).	30.000	100.000
Nombre d'élèves qui reçoivent l'éducation à domicile.	?	10.000

Il y a, donc, aujourd'hui, d'après le ministre actuel de l'instruction publique, 210,000 élèves dans la République (enseignement primaire).

On estime qu'il y a 500,000 enfants des deux sexes entre 6 et 14 ans. Le rapport est, donc, de 42 élèves par 100 enfants de l'âge scolaire ; le rapport entre le nombre d'élèves et la population totale (2,800 000 âmes) est de 7,50 par 100 habitants. Ce chiffre s'accorde très bien avec celui des conclusions de M. Ch. Calvo dans sa brochure sur l'instruction publique dans la République Argentine.

— D'après une brochure très intéressante qui vient d'être publiée, les colonies agricoles de Santa Fé sont aujourd'hui au nombre de 55 avec 52,900 habitants ; l'étendue de terres qu'elles possèdent est de 850 hectares carrés dont 325 cultivés ; il y a 12,600 bâtiments ; la valeur des terres, machines, plantations, etc., est de 150,000,000 de francs.

— Nous avons eu déjà occasion de parler des progrès extraordinaires agricoles et manufacturiers de la République Argentine.

« Il y a à peine dix-sept ans, dit un journal anglais de Buenos-Aires, lorsque le général Mitre inaugurait, avec l'entrepreneur M. Wheelright, les travaux de construction du chemin de fer central argentin, on faisait allusion au coton et à d'autres produits que cette voie ferrée était appelée à transporter de l'intérieur au littoral du pays ; personne ne songeait alors à la canne à sucre ; et aujourd'hui tous les wagons de cette grande compagnie sont insuffisants pour apporter au Rosario le sucre d'une seule province, celle de Tucuman ! Si dans cette fête d'inauguration un des invités avait porté un toast pour la récolte de Tucuman de 1,300,000 arrobes de sucre en 1882, on aurait bu, mais en ricanant devant une idée aussi bizarre.

Dans cette année la récolte de Tucuman dépasse réellement, ce chiffre (à peu près 20,000 tonnes).

Entre les meilleurs établissements destinés à la fabrication de sucre il faut citer celui de MM. Mendez et Heller, dont les produits ont été récompensés avec une médaille d'or dans l'Exposition continentale de Buenos-Aires.

Cet établissement, nommé « Trinidad », envoie aux marchés, actuellement, 2,500 tonnes à peu près d'un sucre admirable en qualité, les machines et procédés employés étant des plus modernes de l'Europe.

836 travailleurs, employés dans cette fabrique, ont formé un village, près de l'établissement, où ils vivent heureux, capitalisant une bonne part de leurs salaires, sans privations, sans misère, vivant la vie de l'Amérique, sobre, libre, confiants dans l'avenir, qui sourit à tous ceux qui savent et qui veulent travailler.

M. Mendez a organisé son splendide établissement, conjointement avec M. Heller, son associé, en conditions telles, relativement à ses ouvriers, que ceux-ci non seulement sont à couvert de toute gêne, mais encore ils jouissent d'un confort relatif, eux et leurs familles. Les maisons sont vastes et hygiéniques; le jardin, le potager, l'église, l'école, rien de l'essentiel ne leur fait défaut. Dans le présent, la vie du travail constant, systématique, organisé; du matin au soir dans la fabrique; la famille ne manquant de rien; les enfants à l'école; le dimanche le repos, la messe, la société avec des amis, des camarades, des frères dans le travail; et quant à l'avenir souriant pour eux, prospère sans doute pour les enfants d'aujourd'hui, citoyens de la République, fils d'ouvriers, maîtres demain, grâce à la loi hiérarchique du travail, grâce aux institutions, aux conditions spéciales de ces pays où l'homme a droit d'être ambitieux et où on voit tous les jours des prolétaires d'hier, des émigrants affamés de l'Europe, arrivés quelques années auparavant, devenir des capitalistes, des propriétaires, des rentiers honorables et honorés par leurs nouveaux concitoyens, sous le ciel protecteur de l'Amérique.

L'établissement de MM. Mendez et Heller est un exemple, comme bien d'autres, en grande échelle, de l'intelligence et du patriotisme, puisqu'on a su concilier l'exploitation industrielle, l'augmentation d'une fortune solide avec le progrès, la richesse, l'avenir brillant de la patrie, avec lesquelles on organise actuellement dans la République Argentine le travail agricole et manufacturier; et c'est ainsi que les immigrants, à peine débarqués, protégés, guidés, avertis, instruits par les agents du gouvernement, trouvent immédiatement où employer leurs bras, selon leurs goûts, leurs penchants, leurs habitudes, dans les champs, dans les fabriques, dans les villes, à l'intérieur ou dans le littoral, dans un climat chaud ou froid, dans un pays de montagnes ou dans les plaines immenses et fertiles, où des millions de bestiaux trouvent des pâturages gras et abondants pour croître et se multiplier extraordinairement.

Revenant à l'établissement « Trinidad » de MM. Mendez et Heller, il suffira de dire qu'il est, peut-être, le plus puissant de l'Amérique du Sud, par ses machines, bâtiments, moyens de transports et autres accessoires.

Nous sommes heureux de constater chaque jour de nouveaux et plus brillants progrès dans la République Argentine.

— D'après les dernières et plus authentiques données statistiques, la province de Buenos-Aires a dans ses campagnes.

- 4.754.810 bêtes à cornes (gros bétail).
- 57.838.073 brebis et moutons.
- 2.396.469 chevaux.
- 155.134 porcs.
- 7.672 chèvres.
- 17.572 autruches.

Chili. — Le commerce spécial de cette république a eu le mouvement suivant, pendant les 37 dernières années. (Le \$ chiléno vaut un peu moins de 5 fr.)

	Importations.	Exportations.	Total.
1844	\$ 8.596.674	\$ 6.087.023	\$ 14.683.697
1845	9.104.764	7.601.523	16.706.287
1846	10.149.136	8.115.288	18.264.424
1847	10.068.849	8.442.085	18.510.934
1848	8.601.357	8.353.595	16.954.952
1849	10.722.840	10.603.447	21.326.287
1850	11.788.193	12.426.269	24.214.462
1851	15.884.972	12.146.391	28.031.363
1852	15.347.332	14.087.556	29.434.888
1853	11.553.696	12.138.779	23.692.475
1854	17.428.299	14.527.156	31.955.455
1855	18.433.287	19.180.589	37.613.876
1856	19.804.041	18.159.522	37.963.563
1857	20.196.968	19.778.150	39.975.118
1858	18.168.292	18.335.442	36.521.734
1859	18.395.654	19.559.254	37.954.908
1860	22.171.506	25.451.279	47.622.785
1861	16.676.314	20.349.634	37.025.948
1862	17.226.655	21.994.432	39.221.087
1863	20.487.517	20.118.852	40.606.369
1864	18.867.365	27.242.853	46.110.218
1865	21.240.976	25.712.623	46.953.599

1866	18.757.345	26.680.510	45.437.855
1867	24.863.473	30.686.930	55.550.403
1868	25.839.801	29.518.817	55.358.618
1869	27.232.218	27.725.778	54.957.996
1870	28.224.139	26.975.819	55.199.958
1871	26.631.880	31.981.693	58.613.573
1872	34.657.928	37.122.460	71.780.388
1873	37.928.427	38.268.795	76.197.222
1874	38.417.729	36.540.659	74.958.388
1875	38.137.500	35.927.592	74.065.092
1876	33.291.041	37.848.506	73.139.547
1877	29.212.764	29.715.372	58.928.136
1878	25.216.554	31.695.859	56.912.413
1879	22.794.608	42.657.839	65.452.447
1880	30.163.421	51.648.549	81.811.970

Il faut observer que dans l'exportation de 1879 et 1880 le mouvement des ports pérou-boliviens au pouvoir des forces chiliennes est compris.

Uruguay. — Les chiffres suivants donneront aux lecteurs une idée du mouvement commercial et de la fortune publique du pays.

	Importation.	Exportation.	Total.
1876	\$ 12.800.000	\$ 13.727.000	\$ 26.527.000
1877	15.045.846	15.899.405	30.945.251
1878	15.927.974	17.492.159	33.420.133
1879	15.949.904	16.645.951	32.595.864
1880	19.478.868	19.752.201	39.231.069
1881	17.918.884	20.229.512	38.148.396

Valeur déclarée pour le paiement de l'impôt direct par les propriétaires, en 1880 et 1881.

	1880	1881
Propriétés foncières	\$ 55.941.148	\$ 70.069.148
— urbaines	73.632.480	81.813.480
TOTAL	\$ 129.573.628	\$ 151.882.628
Plus-value en faveur de 1881.		22.309.000

— On annonce que la récolte de blé, dans l'Etat de Nuevo Leon, a été non seulement très abondante, mais encore que le grain est d'une qualité supérieure.

— Les Etats d'Ohio, d'Indiana, d'Illinois, de Michigan, de Wisconsin, de Missouri et d'Iowa contiennent 220 millions d'acres, dont 90 millions sont en culture, tandis que 60 millions n'attendent que des colons pour être cultivés, et 70 millions sont recouverts de forêts, de terrains miniers ou de sable.

Dans les Etats de Kansas, de Nebraska et de Minnesota, il y a 160 millions d'acres de terre, dont 12 millions sont en culture, et 78 millions susceptibles de l'être à grand profit et avec peu de frais; le reste, dans les parties ouest du Kansas et du Nebraska, est en pâturages.

Nous arrivons maintenant à la deuxième catégorie dont nous avons parlé, c'est-à-dire à l'Etat du Texas et aux territoires Indiens.

L'Etat du Texas contient 200 millions d'acres dont la plus grande partie, actuellement en pâturages, n'a servi jusqu'ici qu'à l'élevage du bétail. 60 millions d'acres peuvent être consacrés avec avantage à la culture des grains et une autre partie à la culture du coton.

Quant au territoire Indien proprement dit, il contient 50 millions d'acres, dont 30 millions au moins sont des terres de qualité supérieure, très propres à la culture des blés et autres céréales, et dont le restant consiste en riches pâturages. Dans les territoires de Montana, Wyoming, et Dakota, il y a 120 millions d'acres, également excellents pour la culture du blé et de toutes les autres céréales. Donc, dans ces quatre territoires, on trouve 160 millions d'acres propres à la culture de toutes les céréales.

Au delà de ces territoires et des montagnes Rocheuses, et s'étendant jusqu'en Californie, se trouvent d'immenses plaines d'une richesse incomparable comme pâturages.

— D'après un tableau que vient de publier le bureau des statistiques à Washington, la valeur totale des marchandises importées aux Etats-Unis, pendant l'année fiscale finissant le 31 août 1882, s'est élevée à \$741,983,917, au lieu de \$643,248,555, qui représentait la valeur des importations pendant l'année précédente, soit une augmentation de \$98,735,362 en faveur de l'exercice 1881-1882.

Dans cette même période de douze mois, la valeur des marchandises exportées des Etats-Unis a été seulement de \$737,038,772, tandis que dans le cours de l'exercice précé-

dent elle avait été de \$894,717,454, soit une diminution de \$157,628,682 depuis l'année dernière.

Alors qu'au 31 août 1881 les exportations excédaient les importations de \$251,468,899, cette année, à la même date, la valeur des importations au contraire est supérieure à celle des exportations et la dépasse de \$4,945,145. Comme conséquence de ce brusque changement dans le régime commercial du pays, les importations de numéraire qui dépassaient de \$86,224,747 les exportations au 31 août 1881, sont cette année inférieures aux exportations qui les dépassent de \$19,539,411.

— On pense assez généralement que le mormonisme ne s'étend guère ou du moins que s'il progresse, c'est de lui-même et non par la conquête de nouveaux prosélytes. C'est là une erreur, et jamais le mormonisme n'a fait plus de recrues que dans ces derniers temps. Ces recrues ne lui viennent pas des Etats-Unis mêmes, mais de l'Angleterre, du pays de Galles, de l'Ecosse, du Danemark, de la Suède, de la Norvège, et se composent de pauvres gens à qui l'instruction a été refusée et qui sont las de travailler chez eux sans espoir d'un sort moins rude. Ce que les missionnaires mormons font valoir auprès d'eux, ce sont moins les doctrines particulières de leur Eglise que la certitude d'améliorer leur condition. Ils leur dépeignent l'Utah comme une terre de lait et de miel, un jardin naturel couvert des fleurs les plus belles et produisant les plus beaux fruits. Ils ajoutent que dans la Nouvelle Sion, il y a des remèdes pour tous les maux et du baume pour toutes les plaies; que la pauvreté y est inconnue, en même temps que règnent la vérité, la vertu et la liberté la plus complète dans l'ordre religieux; en un mot, un nouvel Eden après la chute.

En somme, sur 143,000 habitants qui composent la population totale de l'Utah, on compte environ 112,000 mormons; il y en a 1,900 dans l'Arizona, et 6,000 dans le Colorado. Il y a également des colonies de saints dans le Nouveau-Mexique, l'Idaho, le Nevada et le Wyoming, de même que dans la Georgie, le Tennessee et divers autres Etats du Sud. 10 missionnaires s'occupent de propager la doctrine dans ces Etats et des mormons quittent annuellement Salt Lake City pour s'acquitter du même soin en Europe. L'année dernière, 800 Anglais reçurent le baptême mormon, et 1,459 immigrants arrivèrent dans l'Utah, à savoir 812 Anglais, 505 Scandinaves, 90 Suisses, 30 Allemands, 5 Hollandais, 2 Irlandais et 1 Français.

Le commerce direct de la France avec les colonies espagnoles en Amérique (Cuba, Porto-Rico) a donné les résultats suivants, de 1877 à 1880 :

1° Commerce général.

	1877	1878
Importation	16.550.140	14.502.241
Exportation	21.800.975	20.530.179
Total	<u>38.351.115</u>	<u>35.032.420</u>
	1879	1880
Importation	26.083.518	17.012.173
Exportation	20.322.713	22.326.248
Total	<u>46.416.231</u>	<u>39.338.421</u>

2° Commerce spécial.

	1877	1878
Importation	13.912.869	14.894.288
Exportation	15.821.147	14.373.974
Total	<u>29.734.016</u>	<u>29.268.262</u>
	1879	1880
Importation	20.684.274	16.188.120
Exportation	14.289.741	17.105.586
Total	<u>34.974.015</u>	<u>33.293.706</u>

Voici le relevé des principales marchandises importées et exportées pendant les années 1879 et 1880. (Commerce spécial).

1° Importations en France

	1879	1880
Sucre brut	12.488.881	5.904.907
Café	2.458.729	3.188.324
Cacao	2.451.300	2.374.515
Cigares	1.715.448	3.071.392
Bois de teinture et d'ébénisterie	404.015	484.485
Bitumes solides purs	362.943	126.690
Joncs et roseaux bruts	348.409	523.479
Tabacs en feuilles ou en côtes	216.806	273.234
Ecailles de tortue	139.220	188.419

2° Exportation de France.

	1879	1880
Ouvrages en peau ou en cuir	4.540.537	6.772.080
Vêtements et pièces de lingerie cousues	933.925	1.003.195
Vins	937.428	526.801
Tissus, passementerie et rubans de laine	774.593	924.180
Mercerie et boutons	667.444	761.642
Orfèvrerie, bijouterie d'or ou d'argent	528.094	525.036
Tissus, passementerie et rubans de coton	488.197	601.492
Beurre salé	417.570	501.738
Parfumeries	389.437	372.954
Peaux préparées	379.363	356.364
Carton, papier, livres et gravures	348.218	442.579
Matériaux	272.033	"
Médicaments composés	270.930	304.815
Outils et ouvrages en métaux	236.357	324.570
Eaux-de-vie, esprits et liqueurs	252.812	148.467

NAVIGATION

L'intercourse entre la France et les Indes occidentales espagnoles a donné les résultats suivants en 1879 et en 1880, en ne tenant compte que des navires chargés.

	1879	Navires	Tonneaux
Entrée	87		30.638
Sortie	48		20.477
	1880	Navires	Tonneaux
Entrée	53		18.142
Sortie	37		15.823

La part du pavillon français a été, en 1879, de 4 navires et 2,075 tonneaux, à l'entrée, et de 9 navires jaugeant 3,447 tonneaux, à la sortie, et en 1880 de 4 navires avec 1,262 tonneaux, à l'entrée, et de 15 navires d'une jauge de 4,488 tonneaux à la sortie.

Le Bureau royal allemand de la statistique a publié son rapport officiel sur les importations et les exportations de l'Allemagne en 1880.

Voici un extrait :

	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS
	marks.	marks.
Bétail	166.500.000	136.900.000
Aliments	766.600.000	513.000.000
Semences et végétaux	72.200.000	31.400.000
Engrais	65.000.000	22.000.000
Produits chimiques	344.300.000	402.400.000
Pierre, argile et verre	40.100.000	113.900.000
Industrie métallurgique	147.900.000	350.300.000
Objets taillés en bois ou tressés	111.300.000	91.900.000
Papier	14.900.000	57.200.000
Cuir et poissons fumés	161.400.000	183.500.000
Industrie textile, feutres et robes	876.400.000	934.900.000
Caoutchouc et toile cirée	21.200.000	17.100.000
Wagons, locomotives, voitures et meubles	700.000	5.500.000
Machines, instruments, etc.	32.300.000	88.700.000
Objets d'art	15.800.000	37.800.000
Diverses non classées	39.800.000	113.000.000
TOTAUX	<u>2.876.400.000</u>	<u>3.099.500.000</u>

L'examen des chiffres qui précèdent fait ressortir que, sauf pour les aliments et les produits bruts qui servent à la

fabrication d'objets usuels, l'exportation a été plus considérable que l'importation.

L'excédent est de 223,100,000 marks.

Les diverses marchandises importées et exportées peuvent être groupées en cinq classes principales, pour lesquelles on a les chiffres suivants :

	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS
	marks.	marks.
Aliments non préparés.	861.700.000	402.900.000
Aliments préparés.	71.500.000	247.000.000
Produits bruts.	1.309.200.000	781.400.000
— de demi-fabrication.	407.200.000	420.100.000
Produits fabriqués.	226.800.000	1.248.100.000
TOTAUX	2.876.400.000	3.099.500.000

Le tableau qui suit établit, calculées en mark, les proportions dans lesquelles les importations et les exportations ont eu lieu avec les principaux pays du monde :

	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS
	marks.	marks.
Danemark.	27.100.000	51.900.000
Suède et Norvège.	23.100.000	61.700.000
Russie.	336.200.000	228.500.000
Autriche-Hongrie.	414.300.000	299.800.000
Suisse.	143.600.000	176.700.000
France.	262.700.000	291.800.000
Belgique.	195.100.000	167.100.000
Hollande.	193.000.000	229.800.000
Grande-Bretagne.	354.700.000	447.700.000
Espagne.	11.300.000	18.500.000
Portugal.	1.800.000	5.000.000
Italie.	64.000.000	55.000.000
Grèce.	2.000.000	1.200.000
Roumanie.	3.800.000	11.500.000
Serbie et Bulgarie.	600.000	900.000
Turquie.	1.900.000	6.700.000
Afrique.	17.100.000	5.200.000
Indes anglaises.	16.800.000	5.100.000
Iles de l'océan Indien.	47.300.000	7.400.000
Chine.	1.300.000	11.100.000
Japon et le reste de l'Asie.	1.000.000	3.500.000
Amérique du Nord.	7.500.000	8.200.000
Etats-Unis d'Amérique.	177.000.000	204.600.000
Brésil.	9.700.000	9.800.000
République Argentine.	11.000.000	3.500.000
Le reste de l'Amérique.	31.200.000	12.000.000
Australie.	7.800.000	1.800.000
Brème.	131.900.000	79.500.000
Hambourg et Altona.	361.600.000	689.700.000
Autres pays.	18.000.000	4.900.000

Revue financière.

République Argentine. — Nous empruntons aux dernières publications officielles administratives de la province de Buenos-Aires les données suivantes, très intéressantes, qui sont plus éloquentes que tout ce que nous pourrions dire sur le progrès de ce pays :

L'utilité des chiffres est incontestable : ici en Europe où les préjugés sur l'Amérique sont, malheureusement si enracinés, les déclamations, les descriptions font relativement peu d'effet; il faut des démonstrations graphiques, des données statistiques, des réalités incontestables afin de faire taire les calomnieux et les ignorants faiseurs de phrases aux dépens des intérêts des nations du Nouveau-Monde et de l'Europe qui a tant besoin de chercher dans ces pays nouveaux des nouvelles sources de prospérité.

Voici un extrait du rapport de l'administration de rentes de la province de Buenos-Aires.

	Contributions directes.	Patentes.	Papier timbre.
1874.	\$ 6.064.039	\$ 1.026.571	\$ 14.858.323
1876.	10.256.000	3.888.377	17.945.573
1879.	18.122.857	4.802.587	22.022.319
1881.	21.907.391	7.152.041	24.038.224

Entre la somme des contributions prévue dans le budget, et les recettes pendant l'année 1881, on a constaté un excédant de \$ 14.545.501.

— Voici le bilan du « Banco Nacional » le 30 septembre dernier :

Actif.

	Cours légal.	Métallique.
Immeubles.	»	\$ 360.000
Fonds publics nationaux.	»	1.239.557
Billets du Trésor.	450.000	»
Valeurs de commerce.	498.968	5.578.344
Avances en compte courant.	»	8.173.747
Succursales.	3.619	278.491
Divers.	2.726.966	613.100
Caisse.	214.896	1.712.020
TOTAL.	\$ 3.894.449	\$ 17.895.259

Passif.

Capital.	\$ »	\$ 8.000.090
Réserves.	»	280.881
Dépôts à vue et à terme.	3.894.449	4.175.557
Divers.	»	2.469.074
Emission.	»	2.969.747
TOTAL.	\$ 3.894.449	\$ 17.895.259

VENCESLAO PACHECO, président.

C. G. DIEHL, gérant. A. BENITES, inspecteur.

Buenos-Aires, le 24 octobre 1882.

L'or, dans la dernière quinzaine a été coté au pair et avec une prime variant entre 1/10 et 1/5 0/0.

Les obligations (cedulas) de la Banque hypothécaire de la province de Buenos-Aires sont cotées: Série A, 101 1/4 0/0; série B, 99 0/0; série C, 98 0/0 et série E, 84 0/0; billets du Trésor, 112 0/0; fonds publics nationaux de 2 0/3 d'amortissement, 96 0/0; idem 1863, 87 0/0; bons municipaux 1870 et 1873, 105 0/0; idem 1876, 95 0/0; dette internationale 96 0/0; emprunt pour le Riachuelo, 95 0/0; Acciones Puentes y Caminos, 104 0/0; Banco Nacional, 94 0/0; Banco de Italia y R. de la Plata, 125 0/0; Gaz primitiva, \$ 1.500; Gaz Argentino, 95 0/0; Telegrafo trasandino, 250 \$. Acc. de la Bolsa \$ 1500.

Taux de l'intérêt pour avances sur titres et escompte de billets, de 6 à 7 0/0; la Banque de la Province escompte au taux de 7 0/0; elle paye pour dépôts, à vue 3 0/0, à terme 5 0/0; Banco Nacional, dépôts à vue 3 0/0, à terme 5 et 6 0/0; Banco de Italia y R. de la Plata, dépôts à vue 3 0/0, 3 terme 4 et 5 0/0; Banco Carabassa et C^{ie}, dépôts à vue à 0/0, à terme 4 à 5 0/0, avances 10 0/0; Banco de Londres y Rio de la Plata, dépôts à vue 3 0/0, à terme 3 1/2 et 4 0/0, avances 9 0/0; Banco Inglez del Rio de la Plata, dépôts à vue, 3 1/2 0/0, à terme, 5 et 5 1/2 0/0, avances, 9 0/0.

Changes: Londres, 49 1/2 à 50^d; France, 5.22 à 5.28; Anvers et Gènes, 5.22 à 5.28; Rio, 11 \$ 300 à 11 \$ 500.

Brésil. — Voici les dépenses budgétaires autorisées pour l'année 1882-1883.

Dépenses ordinaires :

Ministère de l'Empire.	Rs. 9.052:966	\$
— de la Justice.	6.694:613	
— des Affaires étrangères.	896:720	
— de la Marine.	12.258:508	
— de la Guerre.	14.314:920	
— de l'Agriculture.	24.136:407	
— des Finances.	62.469:600	
TOTAL.	Rs. 129.823:824	\$

Dépenses extraordinaires :

Achat et construction de navires de guerre (une somme égale sera dépensée en 1883-1884).	Rs. 3.000:000	\$
Prolongement du chemin de fer Recife San Francisco et de celui de Victoria.	3.000:000	
Prolongement du chemin de fer de Bahia.	3.000:000	
Chemin de fer Porto Alegre à Uruguayana.	6.512:000	
Garanties d'intérêt à plusieurs chemins de fer.	5.169:000	
Chemin de fer Pedro 2 ^e , prolongements, etc.	3.000:000	
Eaux courantes de Rio.	3.250:000	
Chemin de fer Paulo Affonso.	456:000	
Explorations et devis du futur chemin Madeira et Mamoré.	»	
Divers travaux, etc.	555:240	
TOTAL.	Rs. 27.942:240	\$

Total général de dépenses pour 1882-1883. Rs. 157.766:064 \$

Les recettes sont calculées en. Rs. 123.000:000 \$

Aujourd'hui 450 rs. font un franc.

— Le « English Bank of Rio de Janeiro » a été autorisé à établir les succursales à Pará, Bahia et Rio-Grande do Sul.

Rio, le 1^{er} novembre 1882.

Bourse. — Actions Banco Commercial, 240 \$ 000; — obligations de la Banque Predial, 80 1/2; — Banco Industrial, 240 \$ 000; — Debentures Sorocabana, 90 1/2 0/0; — obligations de la Banque du Brésil, 91 1/2 0/0; — Debentures Quissamá 202 \$ 000 — Emprunt national de 1868, 1 : 290 \$; — les £ à 11 \$ 650; — Debentures Macahé et Campos 91 %; — obligations Sorocabana de 100 \$. 78 0/0; — Botanical garden 185 \$ 000; — Brasil industriel 250 \$ 000; — Docas D. Pedro 2^o 130 \$ 000; — obligations Léopoldina 95 %; — A polices 1 : 068 \$ 000; — Banco de Brazil, 295 \$ 000; Garris Urbanos, 257 \$; — Villa Isabel, 250 \$: — Banco rural, 279 \$; — E. F. Sorocabana, 110 \$.

Le bruit courait que le gouvernement allait émettre dans le marché de Rio 40 mille contos (100 millions de francs.) pour consolider une partie de la dette flottante; ces nouveaux titres, d'après ce même bruit, porteraient 5 0/0 d'intérêt et 1 0/0 d'amortissement.

Chili. — Voici le produit des recettes des douanes chiliennes et de celles du Pérou et de la Bolivie considérées par cette République comme des ports nationaux.

DOUANES.	1879.	1880.
Iquique.	»	1.235.604 03
Tocopilla.	»	110.006 20
Antofagasta.	269.872 15	560.280 73
Chañaral.	52.869 36	23.136 32
Caldera.	66.621 23	55.836 98
Carrizal Bajo.	29.714 87	27.183 17
Coquimbo.	197.671 13	265.229 14
Valparaiso.	5.966.043 01	7.884.360 51
Constitucion.	293 44	683 68
Talcahuano.	127.179 30	184.535 88
Coronel.	95.604 89	117.247 43
Corral.	37.124 55	38.923 70
Melipulli.	2.579 94	836 72
Ancud.	156 93	528 66
TOTAL.	6.845.730 80	10.504.390 15

Colombie. — Les recettes des douanes de cette République se sont élevées dans les premiers huit mois de cette année à la somme de \$ 3.087.749 : 85, divisée de la manière suivante.

Barranquilla.	\$ 2.405.181 25
Buenaventura.	217.536 70
Cúcuta.	172.115 70
Cartagena.	109.057 95
Tumaco.	61.546 45
Santamarta.	53.995 85
Rioacha.	51.925 80
Ipiales.	16.389 95

— Voici quelle était, le 31 juillet dernier, la dette interne de la Colombie :

Pagars du Trésor.	\$ 1.610.148 »
Vales au porteur.	764.160 »
— indemnités à des étrangers 6 0/0.	98.220 »
— — — — — 8 0/0.	216.430 »
Ordres sur les douanes, 2 0/0.	64.570 »
— sur le 25 0/0 du produit des douanes.	1.000.379 »
Bons du chemin de fer Girardot.	121.085 »
TOTAL.	\$ 3.959.907 »

Mexique. — Le moment n'est pas arrivé pour le règlement de la dette mexicaine à Londres; cependant, en vue des progrès extraordinaires de cette République, des bruits sur la résolution du gouvernement de Mexico d'entamer immédiatement des négociations avec les porteurs de titres des emprunts de 1851 et de 1864, ont donné lieu à des spéculations d'une certaine importance à Londres et à Mexico.

La presse nationale a demandé au gouvernement de s'expliquer là-dessus.

Voici la déclaration que nous lisons à ce sujet dans le « *Diario Oficial* » :

« Quelques journaux ont interpellé le *Diario Oficial* pour savoir s'il était vrai que le Président de la République ait commissionné quelque personne pour le règlement de la dette anglaise : nous répondrons à cette interpellation, disant que ces rumeurs n'ont aucun fondement, parce que

le moment n'est pas encore venu de s'occuper de cette affaire. »

— La douane maritime du port de Vera-Cruz a produit, pendant la seconde quinzaine de septembre... \$ 648,650. Les recettes du mois ont atteint près d'un million de piastres.

Mexico, le 30 octobre 1882.

CHANGES. — Londres 60 jours \$ 42 3/4; Paris, 60 jours, fr. 4.45; New-York, à vue, 16 3/4; Madrid, à vue, 14 1/2 0/0; Allemagne, 60 jours, 3.60; Havane, à vue, 8 0/0.

Escompte, 6 0/0. Argent en compte courant et à courte échéance sur valeurs négociables, 7 0/0. Or mexicain 11 1/4 0/0. P.; américain, 14 0/0. P.

Uruguay. — L'idée de la conversion de la dette publique paraît tout à fait abandonnée pour le moment, au moins par les banquiers de Paris et de Londres, prêts simplement à accepter un engagement quel qu'il soit de la part du gouvernement Uruguayen, mais sans donner en échange que de l'espoir et des probabilités; ils ne désirent s'engager à rien de positif. Il serait insensé de donner suite à des combinaisons et à des négociations qui n'ont donné ces temps-ci que des résultats négatifs pour le crédit du pays; la République doit, à notre manière de voir, cesser des pourparlers qui n'aboutiront à rien de réel pour le moment sur le marché de Paris et de Londres, signifiant tout au moins, aux personnes qui se disent autorisées à traiter, d'exiger avant tout des banquiers des engagements sérieux comme il convient au crédit d'un pays qui n'est pas arrivé, Dieu merci, à mendier quelques millions en échange de l'affectation des rentes principales de la nation.

Montevideo, le 25 octobre 1882.

ECHANGE. — Londres 50 1/2. France. 5.40. Rio. 11 \$ 500 par \$. Escompte 6 1/2 à 7 0/0.

Dette amortissable 25 3/4; consolidados del 80, \$ 35 3/4; adicionales, 48 1/2; especiales 12 3/4.

Marché de Londres.

Escompte à la Banque d'Angleterre sans changement. La réserve métallique n'est encore aujourd'hui que de 9 1/2 millions sterling; elle augmente graduellement comme nous l'avions prévu; la réserve dépassera onze millions avant Noël. L'escompte sur le marché est entre 3 et 3 1/2 %. Consolidés 3 %. 101 1/4; ceux de 1 1/2 % sont à 85 1/4.

Marché de Paris.

Situation à la Banque sans changement. Le marché a montré une grande faiblesse ces jours derniers. Le 5 %, ne se cote plus qu'à 114.70, le 2 % amortissable à 81.10 et le 3 % perpétuel à 80.60. Presque toutes les valeurs ont accompagné ce mouvement à la baisse. Banque de France 5,350; Crédit Foncier 1,347; Banque d'Escompte 575; Banque de Paris et des Pays-Bas 1,080; société générale 608; Crédit Lyonnais 595; Comptoir d'Escompte 1000, les autres établissements de crédit ont subi une baisse, en général, sur la côte de la quinzaine dernière, de 10 à 50 francs par action. On ne sait pas trop à quoi attribuer la faiblesse du marché; on espère qu'il se relèvera dans quelques jours.

— La vente des tabacs en France a procuré au budget, pour l'exercice de 1881, une recette brute de 355 millions de francs. Il a été vendu 3,491,000 kilogrammes de cigares et près d'un milliard de kilogrammes de cigarettes. En 1843, la vente des cigarettes n'était que de 1,110 kilogrammes.

Pour vendre 100 francs de tabac, la Régie dépense 18 fr. 08 c. en achats de matières et frais de personnel. Les produits nets ne cessent de s'élever. Ils sont de 290 millions environ et tendent à se développer encore, puisque, d'après notre compte rendu du 6 août dernier, la différence en plus aux recouvrements sur l'évaluation budgétaire pour 1882, a été, pendant le premier semestre de l'exercice courant, de 9,364,000 francs.

Le revenu de l'industrie des tabacs aux Etats-Unis a été dans l'année fiscale, arrêtée au 30 juin 1882, de \$ 47,391,988,91.

L'exercice arrêté au 30 juin 1881 présentait \$ 42,854,991,31.

COMPAGNIES DIVERSES DE L'AMÉRIQUE LATINE DANS LE MARCHÉ DE LONDRES

ÉTATS	OPÉRATIONS	NOMS DES COMPAGNIES	CAPITAL		DERNIER DIVIDENDE	Dernière cote officielle.		OBSERVATIONS		
			ACTIONS	OBLIGATIONS		Actions.	Obligat.			
République Argentine.	Banque.	English BK. of the R. Plate Ld.	20	1.000.000	»	»	5 1/2	»	£ 300.000 réalisées. 6 £ sur act.	
	»	London and R. Plate BK. Ld.	25	1.500.000	»	10 0/0	14 1/2	»	£ 600.000 réalisées. Réserve £ 150.000. — 10 £ sur act.	
	»	Mercantile BK. of the R. P. Ld.	20	»	»	»	1 1/2	»	En liquidation.	
	Gaz.	Belgrano (Buenos-Aires) Gaz C. Ld.	10	68.950	6 0/0	20.600	2 1/2 0/0	»	»	
	»	Buenos-Aires (New) Gaz C. Ld.	10	270.000	6 0/0	130.000	5 0/0	8	»	
	Terres.	River Plate Trust, Loan Agency C. Ld.	10	1.250.000	»	250.000	»	»	»	Organisée par le Merc. BK. of the R. Plate. — £ 100.000 réalisées.
	»	Central Argentine Land C. Ld.	1	130.000	»	»	10 0/0	3	»	
	Tramways.	Anglo Argentine Tramways C. Ld.	5	200.000	6 0/0	66.600	5 0/0	5 1/2	113	»
	»	City of Buenos-Aires Tramways C. Ld.	5	350.000	6 0/0	116.000	4 1/2 0/0 s.	8 1/4	120	Réserve £ 40.000.
				4.768.950		333.200				
Bolivie.	Mines.	Frontino and Bolivia Gold Mg. C. Ld.	2	120.000	»	»	5 0/0	3	»	
Brésil.	Banque.	English BK. of R. de Janv. Ld.	20	1.000.000	»	»	10 0/0	15	»	£ 500.000 réalisées. Réserve £ 150.000. 10 £ payés.
	»	New London and Brazn. BK. Ld.	20	1.000.000	»	»	8 0/0	13 1/2	»	£ 500.000 réalisées. Réserve £ 175.000. 10 £ payés.
	Gaz.	Bahia Gaz Comp. Ld.	20	150.000	»	»	13 1/2 0/0	18	»	»
	»	Nietheroy (Brasil) Gaz C. Ld.	10	84.926	7 0/0	10.000	4 1/2 0/0	»	»	Réserve £ 8.000.
	»	Pará Gaz Comp. Ld.	10	166.870	»	»	5 1/2 0/0	6	»	»
	»	Rio de Janeiro Gaz C. Ld.	20	750.000	»	»	10 0/0	23	»	Réserve £ 97.000.
	»	S. Paulo Gaz C. Ld.	10	80.000	»	»	10 0/0	13	»	»
	Mines.	Brazilian Gold Mines C. Ld.	1	40.000	»	»	»	»	»	»
	»	Rio Grande do Sul Gold Mg. C. Ld.	5	188.405	»	»	»	»	»	Travaux arrêtés.
	»	St. John del Rey Mining C. Ld.	200	253.000	»	»	5 0/0	170	»	Réserve £ 68.000.
	»	Santa Barbara Gold Mg. C. Ld.	1/2	20.000	»	»	10 0/0	»	»	»
	»	Brazilian Land and Mining C. Ld.	5	40.450	»	»	»	»	»	»
	Tramways.	Brazilian Street Railway C. Ld.	2	124.200	6 0/0	5.000	3 3/4 0/0	1 1/4	»	»
	Télégraphe.	Brazilian Submarine Telegr. C. Ld.	10	1.300.000	»	»	7 0/0	11 1/2	»	Réserve £ 345.000.
	»	Western and Brazn. Telegr. C. Ld.	20	1.398.200	6 0/0	450.000	»	7 1/2	103	Pas de dividende depuis 1875.
Navigation.	Amazon Steam Navigation C. Ld.	15	606.285	»	»	6 0/0	12 1/2	»	Réserve £ 52.500.	
Sucrerie.	Central Sugar Factories of Br. C. Ld.	20	600.000	»	»	»	8 1/2	»	£ 12 payées.	
Eaux, égouts.	Cantareira W.S. y Drainage (S. Paulo) C. Ld.	»	»	6 0/0	127.000	»	»	98	»	
»	Rio de Janeiro city imprts. C. Ld.	25	1.000.000	5 0/0	364.000	6 0/0	27 1/2	101	»	
»	Recife Drainage C. Ld.	100	50.000	5 0/0	100.000	»	»	89	»	
			8.862.236		1.056.000					
Chili.	Gaz.	Copiapo Gaz Comp. Ld.	10	250.000	»	»	»	»	»	La dépréciation de la monnaie ne permet pas de distribuer des div.
	Mines.	Chili Gold Mining C. Ld.	1	500.000	»	»	»	7/8	»	»
	»	Copiapó Mining C. Ld.	4	200.000	»	»	6 et 8 0/0	4 1/4	»	»
	»	Tocopilla Copper Mg. and Smelting C. Ld.	1	120.000	»	»	»	3/4	»	»
			1.070.000		»					
Colombie.	Mines.	Antioquia (Frontino) C. Ld.	1	36.393	»	4.980	»	»	»	»
	»	Colombian Hydraulic Mg. C. Ld.	1	73.308	»	4.620	»	»	»	»
	»	Organos Gold Mines Ld.	1	15.000	»	»	»	»	»	»
			124.701		9.600					
Mexique.	Banque.	London BK. of Mexico and Sth. Am. Ld.	10	500.000	»	»	6 0/0	5 3/4	»	£ 5 sur act. payées.
	Mines.	United Mexican Mining C. Ld.	30	129.522	»	»	»	1 1/4	»	»
	»	Almada and Tiritó Cons. Silver Mg. C. Ld.	1	130.000	10 0/0	»	»	7/8	»	Pas de divid. depuis 1876.
			759.522		»					
Pérou.	Guano.	Peruvian Guano Comp. Ld.	5.000	825.000	»	»	10 0/0	»	»	Derniers dividendes payés bons de la Comp. de 6 0/0.
	Dock.	Callao Dock Comp.	15 1/2	116.250	»	»	5 1/2 0/0	12 3/4	»	»
			941.250		»					
Uruguay.	Gaz.	Montevideo Gaz C. Ld.	20	541.920	»	»	6 0/0	14	»	Réserve £ 75.515.
	Eaux.	Montevideo Water Works C. Ld.	20	350.000	7 0/0	250.000	»	»	»	»
	Terres.	Uruguay Pastoral Association Ld.	100	64.000	»	»	6 0/0	»	»	»
	Télégraphe.	London Platino Brn. Telegr. C. Ld.	10	383.480	7 0/0	100.000	2 3/4 0/0	5	»	Concessions Lamas.
	»	Montevideo and Brn. Telegr. C. Ld.	40	89.140	»	13.880	1 1/2 0/0	»	»	» Marcuartur.
	Viandes.	Liebigs Extract of Meat Comp. Ld.	20	480.000	»	»	10 0/0	35	»	Réserve £ 78.092.
			1.908.540		363.880					
Vénézuéla.	Mines.	Callao (bis) Gold Mining C. Ld.	1	130.000	»	»	»	»	»	Formée en 1880.
	»	New Callao Ld.	1	75.000	»	»	»	»	»	— 1881.
	»	La Concepcion Gold M. C. Ld.	1	110.000	»	»	»	»	»	— »
	»	Potosi Gold Mining C. Ld.	1	350.000	»	»	»	3/4	»	— 1880.
	»	Nouveau Monde Gold Mg. C.	1	200.000	»	»	»	1/2	»	»
	»	Sosa-y-Mendes Gold Mg. C. Ld.	1	100.000	»	»	»	»	»	— 1881.
	»	Tolima Mining C. Ld.	5	95.770	»	»	5 0/0	»	»	»
			1.060.770		»					
		Total de ces 55 Comp.		19.616.069						{ Actions
				1.762.680						{ Obligations.
				21.378.749						

COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER DES PAYS LATINO-AMÉRICAINS DANS LE MARCHÉ DE LONDRES

ÉTATS.	NOM DE LA COMPAGNIE.	GARANTIE DU GOUVERNEMENT		CAPITAL.		DERNIER DIVIDENDE.	DERNIÈRE COTE OFFICIELLE.		OBSERVATIONS.			
		0/0	SUR CAPITAL	ANNÉES	ACTIONS.		OBLIGATIONS.	ACTIONS.		OBLIGAT.		
République Argentine.	Buenos-Aires and Campana Railway C. Ld.	7	400.000	20	£ 477.480	7 0/0	£ 439.286	»	»	Pour la garantie les frais d'exploitation sont calculés à 50 0/0. Le cap. actions est divisé la moitié en actions de préférence; ce sont celles-ci qui ont reçu le dividende. 246 1/2 milles. La garantie est de 10.000 £ par mille. 55 milles. Les obligations n'ont pas été encore émises. Cette ligne ne fait pas ses frais. 77 m. Comp. brésilienne.		
	Buenos-Aires and Ensenada Port Railw. C. Ld.	»	»	»	700.000	6 0/0	15.500	10 7/8	130			
	Buenos-Aires Great Southern Railw. C. Ld.	»	»	»	1.950.000	6 0/0	770.135	170	170			
	Central Argentine Railw. C. Ld.	7	1.613.000	40	1.300.000	6 0/0	549.400	420	124			
Brésil.	East Argentine Railw. C. Ld.	7	500.000	40	668.000	7 0/0	310.200	21 1/2	104	»		
	Northern Railway of Buenos-Aires C. Ld.	7	150.000	20	235.000	6 0/0	223.547	8	100			
	Alagoas Railway C. Ld.	7	512.212	30	300.000	7	212.212	22 1/2	»			
	Bahia and S. Francisco Railw. C. Ld.	7	1.800.000	90	1.800.000	»	»	23 1/2	»			
	Brazilian Imperial Central Bahia R. C. Ld.	7	1.462.500	30	737.500	6	711.900	22 1/2	105			
	Campos ant Carangola Railway C.	7	675.000	30	»	5 1/2	393.700	»	101			
	Conde d'Eu Railway C. Ld.	7	675.000	30	425.000	»	»	22 1/2	»			
	Donna Theresa Christina Railw. C. Ld.	7	613.238	30	300.000	7	313.238	223	102			
	Great Western of Brazil Railw. C. Ld.	7	562.500	30	300.000	6	262.500	25 1/2	122			
	Imperial Brazilian Natal and Nova Cruz R. C. Ld.	7	618.300	30	431.700	5 1/2	368.300	22 1/2	100			
	Chili.	Minas and Rio Railway C. Ld.	7	1.816.875	30	1.000.000	6	400.000	25		107	»
		Porto Alegre and New Hamburg (Br.) R. C. Ld.	7	202.500	60	242.300	6	168.620	»		86	
		Recife and S. Francisco (Pernambuco) R. C. Ld.	7	1.200.000	»	950.000	5 1/2	248.930	105		»	
		S. Paulo and Rio de Janeiro Railw. C.	7	1.200.000	30	»	6	600.000	»		105 1/2	
S. Paulo (Brazilian) Railway C. Ld.		7	2.650.000	30	2.500.000	5 1/2	750.000	39	120			
Western Railway C. of S. Paulo.		»	»	»	»	7	150.000	»	»			
Copiapó Railway Comp.		»	»	»	840.000	»	»	68	»			
Coquimbo Railway Comp.		»	»	»	549.540	8	156.000	»	»			
Panama Railroad Comp.		»	»	»	»	7	569.800	»	»			
Honduras inter-oceanic Railw. C. Ld.		»	»	»	»	6	2.000.000	3 1/2	129			
Colombie.	Mexican Railw. C. Ld.	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
	Arica and Tacna Railw. C. Ld.	»	»	»	»	»	»	»	»			
Honduras.	Iquique and La Noria Pizagua y Sal de Obispo R.	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
	Lima Railways Company Ld.	»	»	»	»	»	»	»	»			
Mexique.	National Pisco to Ica R. C.	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
	Central Uruguay R. C. of Montevideo Ld.	»	»	»	»	»	»	»	»			
Pérou.	North Western R. of Montevideo C. Ld.	7	1.100.000	40	810.000	6	600.000	9 1/4	119	»		
	Uruguay Central ant Higuieritas R. C. of Mvo Ld.	7	1.460.000	40	82.200	7	164.400	»	32			
Uruguay.			19.244.125		30.017.220		11.772.868			»		
			2.693.000		5.330.480		2.308.068					
			13.988.125		8.986.500		4.179.600					
			2.560.000		1.892.200		4.234.400					
	Résumé.		»		3.808.140		4.050.800					

République argentine
 Brésil
 Uruguay
 Autres États ci-dessus énumérés.

EMPRUNTS DES GOUVERNEMENTS LATINO-AMÉRICAINS DANS LE MARCHÉ DE LONDRES

ÉTATS	Date de l'émission.	SOMME DE L'EMPRUNT	SOMME AMORTIE	SOMME A AMORTIR	INTÉRÊT	AMORTISSEMENT		PRIX D'ÉMISSION	Dernier prix à la cote officielle.	OBSERVATIONS
						PAR AN	FORME			
République argentine.	1868	£ 2.500.000	£ 1.226.900	£ 1.273.100	6 0/0	2 1/2 0/0 ac.	Tirages semestr.	72 1/2	102 1/4	Cet emprunt est en pesos fuertes, (hard dollars). L'amortissement n'a pas eu lieu jusqu'à maintenant parce que les porteurs des titres ne veulent les offrir qu'au-dessus du pair. (Cet emprunt fut émis à Paris.)
	1871	6.122.400	2.336.900	3.785.500	6 0/0	2 1/2 0/0 ac.	»	88 1/2	98 1/2	
	1872 et 1874	3.648.243	662.843	2.985.400	6 0/0	1 0/0 ac.	Achat sur place.	76 et 80	98 1/2	
	1876	1.200.000	»	1.200.000	9 0/0	4 0/0 ac.	Offre des porteurs	»	115	
	1881	2.450.000	11.800	2.438.200	6 0/0	1 0/0 ac.	Tirage semestr.	91 0/0	96	
		15.920.643	4.238.443	11.682.200						
Bolivie.	1871	1.654.000	»	1.654.000	6 0/0	1 0/0 ac.	»	68 0/0	2 1/2 0/0	Emprunt Church. Une partie du montant resté à Londres, fut divisée entre les porteurs de titres.
Brésil.	1852	1.040.600	731.400	309.200	4 1/2 0/0	1 0/0 ac.	Achat sur place.	95 0/0		Le gouvernement ne s'oblige à amortir que si les titres sont au-dessous du pair.
	1858	1.526.500	1.510.000	16.500	4 1/2 0/0	2 0/0 ac.	»	93 0/0		Mêmes conditions que les précédentes.
	1860	1.373.000	1.072.000	301.000	4 1/2 0/0	1 1/2 0/0 ac.	»	90 0/0		Mêmes conditions.
	1863	3.855.300	2.226.900	1.628.400	4 1/2 0/0	1 1/2 0/0 ac.	»	88 0/0	99	Mêmes conditions, mais en outre le gouvernement se réserve le droit d'amortir par des tirages au pair dans le cas où les titres auraient des primes en bourse.
	1865 et 1871	6.963.600 3.459.600	1.528.500 415.700	5.435.100 3.043.900	5 0/0 5 0/0	1 0/0 ac. 1 0/0 ac.	Tirages semestr. »	74 0/0 89 0/0	101 101	
	1875	5.301.200	287.900	5.013.300	5 0/0	1 0/0 ac.	Achat sur place.	96 1/2 0/0	101	Mêmes conditions d'amortissement que l'emprunt de 1863. — L'amortissement ne commença qu'en 1877.
	1879	5.837.062	205.625	5.631.437	4 1/2 0/0	1 1/2 0/0 ac.	»	89 0/0	90	Mêmes conditions d'amortissement que l'emprunt 1863.
		29.356.862	7.978.025	21.378.837						
Buenos-Aires (prov. argentine.)	1824	1.000.000	353.600	646.400	6 0/0	1/2 0/0 ac.	Achats sur place.	85 0/0	97	Le service est fait par le gouvernement National.
	1857	1.641.000	1.113.200	527.800	3 0/0	1/4 0/0 ac.	»	...	96 1/2	
	1870	1.034.700	136.300	898.400	6 0/0	1 0/0 ac.	Tirages semestr.	88 0/0	96	Le gouvernement s'est réservé le droit d'augmenter l'amortissement.
	1873 et 1882	2.040.800 2.049.200	162.300	1.878.500 2.049.200	6 0/0 6 0/0	1 0/0 ac. »	» »	89 1/2 0/0	96 1/2 94	
			7.765.700	1.765.400	6.000.300					
Chili.	1842	756.500	577.096	179.404	4 0/0	»	Tirage ou achat.	...	83	L'amortissement de toutes les dettes du Chili est suspendu depuis mai 79.
	1858	1.554.800	604.800	950.000	4 1/2 0/0	1/2 0/0 ac.	Tirage ou achat a option du gouv ^t .	92 0/0	85	
	1866	1.120.920	436.820	684.100	7 0/0	1 1/2 0/0 ac.	Tirage semestriel.	92 0/0	106	
	1867	2.000.000	674.700	1.325.300	6 0/0	2 0/0 ac.	Tirage annuel.	84 0/0	102	Pendant les cinq premières années, le fond d'amortissement était de 5 0/0 par an.
	1870	1.012.700	178.800	833.900	5 0/0	1 0/0 ac.	Tirage semestriel.	...	91	
	1873	2.276.500	284.100	1.992.400	5 0/0	2 0/0 ac.	»	94 0/0	89	
	1875	1.900.000	143.300	1.756.700	5 0/0	2 0/0 ac.	»	88 1/4 0/0	89	Le public ne souscrivit que £ 1.143.400.
		10.621.420	2.899.616	7.721.804						
Colombie.	1877	2.000.000	74.100	1.925.900	4 3/4 0/0	...	Tirage trimestriel.	Dernier coupon payé en octobre 1879.
Costa Rica.	1871	1.000.000	121.300	878.700	6 0/0	2 0/0 ac.	Tirage semestriel.	72 et 74	24	Paiements suspendus depuis mai 1874.
	1872	2.400.000	64.300	2.335.700	7 0/0	1 0/0 ac.	»	82	18	
		3.400.000	185.600	3.214.400						
Équateur.	1867	1.824.000	»	1.824.000	1 à 6 0/0	»	»	»	12	Paiements suspendus depuis mai 1868. Le gouvernement s'est réservé le droit d'amortir extraordinairement la dette par des achats sur place.
Entre Rios. (p. argent.)	1872	226.800	74.700	152.100	7 0/0	2 1/2 0/0 ac.	Tirage semestriel.	90 0/0	102	
Guatemala.	1856	100.000	24.400	75.600	5 0/0	...	Tirage semestriel.	...	35	Paiements suspendus depuis février 1876.
Honduras.	1867	1.000.000	99.300	900.700	10 0/0	5 0/0 ac.	Tirage annuel.	80 0/0	5 1/2 0/0	Paiements suspendus depuis 1873.
	1867	90.000	41.200	78.800	5 0/0	...	Achats sur place.	...	5	
	1870	2.500.000	257.500	2.242.500	10 0/0	6 0/0 ac.	Tirage annuel.	80	6	
		3.590.000	368.000	3.222.000						

EMPRUNTS DES GOUVERNEMENTS LATINO-AMÉRICAINS DANS LE MARCHÉ DE LONDRES (suite).

ÉTATS	Date de l'émission.	SOMME DE L'EMPRUNT	SOMME AMORTIE	SOMME A AMORTIR	INTÉRÊT	AMORTISSEMENT		PRIX D'ÉMISSION	Dernier prix à la cote officielle.	OBSERVATIONS
						PAR AN	FORME			
Mexique.	1851	£ 10.241.650	»	£ 10.241.650	3 0/0	»	»	»	25 3/4	Paiements arrêtés depuis 1866.
	1864	4.864.800	»	4.864.800	3 0/0	»	»	»	14	Paiements arrêtés depuis 1867.
	1864	12.365.000	»	12.365.000	6 0/0	1 0/0 ac.	»	63 0/0	...	Cet emprunt a été répudié par le gouvernement de la République.
Paraguay.		27.471.450	»	27.471.450						
	1871	1.000.000	43.000	957.000	8 0/0	2 0/0 ac.	Tirages trimestr.	80 0/0	11	Paiements arrêtés depuis mai 1871.
	1872	2.000.000	1.451.700	548.300	8 0/0	2 0/0 ac.	»	85 0/0	11	Paiements arrêtés depuis avril 1874. — Le public ne souscrivit qu'une faible partie de l'emprunt.
Pérou.		3.000.000	1.494.700	1.505.300						
	1870	11.920.000	778.420	11.141.580	6 0/0	2 0/0 ac.	Tirages semestr.	82 1/2 0/0	17 1/2	Tous paiements arrêtés depuis 1876. — Une somme de £ 11.141.580, des titres 5 0/0 est en dépôt à la Banque d'Angleterre. Les dépôts de guano étant au pouvoir des forces chiliennes le gouvernement du Chili a promis de diviser avec les créanciers du Pérou en Europe le produit de la vente du guano.
	1872	36.800.000	2.777.500	34.022.500	5 0/0	2 0/0 ac.	»	77 1/2 0/0	13 1/2	
	48.720.000	3.555.920	45.164.080							
San Domingo.	1869	757.700	247.310	510.390	6 0/0	1 0/0 ac.	Tirages semestr.	70 0/0	14	Paiements arrêtés depuis 1872. — Somme placée effectivement £ 530.390.
Santa-Fé. (p. argent.)	1874	300.000	72.400	227.600	7 0/0	2 1/2 0/0 ac.	Tirages semestr.	92 0/0	101	
Uruguay.	1871 et 1872	3.500.000	404.000	3.096.000	6 0/0	2 1/2 0/0 ac.	Tirages semestr.	»	42 1/4	En août 1876, le paiement des intérêts fut suspendu en vue de circonstances exceptionnelles. — Par un accord entre le gouvernement et les porteurs des titres on recommença à payer les intérêts en février 1878, mais avec une réduction du taux de 6 0/0. — En février 1883, le paiement de l'intérêt intégral sera repris; l'amortissement dorénavant sera fait au prix des offres en licitation. Les titres émis en 1878 furent en paiements des coupons arriérés.
	1873	371.520	»	371.520	6 0/0	»	»	»	38	
		4.871.520	1.362.300	3.509.220						
Venezuela.	1881	2.750.000	»	2.750.000	3 et 4 0/0	...	Achats sur place.	»	38	Cet emprunt a été émis pour £ 4.000.000 dont 1.250.000 correspondent à la dette interne.
		162.280.895	23.382.614	137.898.281						

Revue commerciale.

Nous commençons à recevoir de nos correspondants spéciaux des renseignements exacts et minutieux sur les différents produits. — Dans la suite nous compléterons l'organisation de cette section de notre journal, avec les correspondances commerciales d'Amérique. — Nous recevons avec plaisir les nouvelles et observations de nos souscripteurs, et, nous leurs ferons parvenir par lettre les renseignements spéciaux dont ils nous feront la demande.

Voici la situation actuelle des produits de l'Amérique latine dans quelques marchés principaux.

Havre, 29 novembre 1882.

Laine. — Mouvement du marché dans les neuf premiers mois de 1882.

	IMPORTATIONS.	DÉBOUCHÉS.	STOCK au 30 juin
Buenos-Aires.	61.749	64.252	2.204
Montevideo et Entre-Rios.	11.254	11.252	1.380
Pérou et Chili.	6.359	6.767	57
Russie.	13.284	3.944	10.654
Espagne.	»	512	»
Diverses provenances.	306	545	449
	92.922	87.272	14.744

DERNIERS COURS.

LAINES.	SUPÉRIEURE.	BONNE.	MOYENNE.	INFÉRIEURE.
Classes du Havre.				
BUENOS-AIRES, EN SUINT				
Mérinos.	fr. 2 40 à 2 30	fr. 1 80 à 2 —	fr. 1 55 à 1 70	fr. 1 30 à 1 50
1 ^a .	2 05 à 2 25	1 75 à 1 93	1 50 à 1 70	1 25 à 1 45
2 ^a .	2 — à 2 20	1 70 à 1 90	1 50 à 1 65	1 25 à 1 45
3 ^a .	1 90 à 2 10	1 70 à 1 85	1 50 à 1 60	1 20 à 1 40
Agneaux.	1 90 à 2 40	1 70 à 1 85	1 45 à 1 65	1 15 à 1 35
Vent. et Morc.	1 10 à 1 50	1 05 à 1 40	» 90 à 1 25	» 65 à 1 10
Linc ^a et Crois.	2 15 à 2 25	1 90 à 2 10	1 70 à 1 80	» — à » —
MONTEVIDEO, ENTRE-RIOS, B.-ORIENTALE ET R.-GRANDE, EN SUINT				
Mérinos.	fr. 2 40 à 2 50	fr. 2 15 à 2 30	fr. 1 90 à 2 05	fr. » — à » —
1 ^a .	2 35 à 2 45	2 10 à 2 25	1 85 à 2 —	» — à » —
2 ^a .	2 25 à 2 35	2 05 à 2 20	1 85 à 2 —	» — à » —
3 ^a .	2 15 à 2 25	1 95 à 2 10	1 80 à 2 —	» — à » —
4 ^a et 5 ^a .	1 60 à 2 —	1 50 à 1 90	1 30 à 1 75	» — à » —
Agneaux.	2 10 à 2 20	1 85 à 2 —	1 60 à 1 75	» — à » —
Vent. et Morc.	1 35 à 1 75	1 20 à 1 65	1 15 à 1 50	» — à » —
Pérou.				
	fr.	1 10 à 1 90	1 20 à 2 90	
Chili.	fr.	1 60 à 1 90	» — à » —	
	fr.	1 30 à 1 70	» — à » —	
	fr.	1 — à 1 25	» — à » —	
	fr.	» 75 à 1 70	» — à » —	
	fr.	1 35 à 1 70	» — à » —	
	fr.	1 25 à 1 60	» — à » —	

Russie.	{suint.	1 70 à 2 25	» — à » —
	{lavée à chaud.	» — à » —	2 — à 5 —
	{Donskoy lavée.	» — à » —	1 80 à 2 20
Espagne.	{fines légères.	1 75 à 1 90	2 20 à 3 50
	{lourdes	1 20 à 1 40	» — à » —
	{noires	1 20 à 1 70	» — à » —
Portugal.	» 70 à 1 30	» — à » —

PEAUX DE MOUTON, EN SUINT, COURS NOMINAUX

	BUENOS-AIRES.	MONTEVIDEO.
Mérinos.	1 30 à 1 80	1 80 à 2 05
1 ^a	1 25 à 1 70	1 70 à 2 —
2 ^a	1 20 à 1 65	1 60 à 1 85
3 ^a	1 15 à 1 50	1 40 à 1 70
4 ^a et commune.	» 70 à 1 30	» 80 à 1 40
Mi-laine.	1 20 à 1 50	1 40 à 1 70
Rasons et mi-rasons.	» 60 à 1 30	» 70 à 1 40
Agneaux grands.	1 25 à 1 60	1 30 à 1 80
— moyens.	» 90 à 1 40	» 90 à 1 50
— petits et mort-nés.	1 — à 1 85	1 — à 1 80

— Demande modérée; nous n'avons connu que quelques affaires en laines; un lot de 25 b. Plata et une partie de 315 b. Russie, sorte qui attire toujours l'attention des acheteurs, à prix non divulgués pour les deux affaires, plus 14 b. B-Aires, à fr. 1 87 1/2 le kilog., et 14 b. laine lavée, à fr. 1,80.

Arrivages : 16 b. peaux de moutons, de New-York; 240 b. laine, 410 b. peaux de mouton, de B-Aires; 46 b. laine, des Mers du Sud.

Crins et plumes. — Marché calme et inchangé.

Importations : 6 b. crin, de M-Video; 8 c. plumes d'autruches, de M-Video; 1 c. dito, de Punta-Arenas; 3 c. plumes d'autruches d'Angleterre.

On cote pour crins : cheval bon mél., fr. 185 à 190; mélange ordinaire à bon mél. (assez bon mélange) fr. 180; mélange ordinaire, fr. 175 à 177 50; petit mélange, fr. 140 à 150; bœuf lavé avec quoirs, fr. 160 à 165; non lavé, fr. 130 à 145.

On cote pour plumes : Paq. gerbés (B-Orient. fr. 13 à 23 : dito Européens dito, fr. 14 à 17; dito dito (march. ordinaire), fr. 9 à 12; Bahia Blanca (classées) fr. 12 à 14; paquets indiens (qualité bonne et supérieure), fr. 7 à 9; dito dito (qualité secondaire), fr. 6 à 6,50; Patagonie classées, fr. 10 à 12; dito en paquets indiens, fr. 6 à 7.

Cornes, onglons, cornillons, sabots de bétail, os, cendre d'os, tibias. — Ces différents articles se maintiennent au grand calme sans changement notable dans les cours.

On cote : Cornes bœufs Rio-Janeiro (petites raies), fr. 42 à 80 les cent; moyennes à fortes raies, fr. 85 à 125 dito; Rio-Grande, fr. 70 à 75 dito; M-Video, fr. 65 à 70 » dito; Buenos-Aires, fr. 50 à 65 dito; autres, fr. 17 à 40 dito; vaches, fr. 22 50 à 26 dito.

Sabots de bétail, fr. 15 à 22 les 100 kil. — Os à brûler, fr. 10 à 11 les 100 kil. — Cendres d'os, fr. 9 à 10. — Os tibias, fr. 13 à 30 les 100 kil. — Cornillons Plata, fr. 16 à 17; dito Rio, fr. 12 à 13 50 les 100 kil.

Il a été importé : 42,830 cornes, de la Plata; 286 s. cornes, des Mers du Sud; 1 gr. cornes de bufes, 1 c. rognures de cornes d'Angleterre.

Cuir et peaux. — Les affaires continuent à être assez actives en raison des légères concessions faites par les vendeurs pour les Plata salés et secs. Les autres sortes sont généralement soutenues.

On a traité depuis notre dernière Revue : 560 M-Video salés verts, bfs, 29 kil., à fr. 75 les 50 kil; 300 dito dito, raie de 29 1/2 kil., à fr. 75 20; 363 dito secs, bfs lourds, à fr. 122 50; 3,500 dito dito, mataderos, à fr. 68 25; 360 ditto ditto, 30 kil., à fr. 69 50; 1,000 M-Video secs, bfs, à fr. 74; 1,000 ditto ditto, 28 1/4 kil., à fr. 74 50; 200 B-Aires secs, bfs mataderos, à fr. 135; 250 ditto salés verts, bfs matadero, à fr. 137; 850 Uruguay salés verts, bfs, 28 kil., à fr. 75 25; 415 Bahia secs, à fr. 107. 200 Rosario secs, à fr. 125; 1,500 B-Aires salés, chevaux, à fr. 55, et 320 ditto secs, à fr. 52 50.

Nous avons eu en outre une vente publique dans laquelle il a été adjugé 4,258 cuirs, dont détail ci-après : 588 Rio-Grande salés verts, fr. 63; 255 veaux Plata secs, à fr. 90; 266 Aracaty salés secs, de fr. 79 à 87 50; 566 Texas saumurés secs, de fr. 76 à 79; 96 Texas secs, à fr. 85; 233 Savanilla secs, de fr. 95 à 108 50; 225 Curaçao secs sans app.,

de fr. 91 à 96; 1.657 Martinique salés verts, de fr. 40 50 à 68 50; 196 Payta secs salés et secs, de fr. 71 à 95; 186 Mollendo secs, de fr. 107 à 111 50.

Il est entré par contre 3 b. peaux de veau, 7 b. 8 paq. peaux, des Etats-Unis; 3,621 cuirs secs, du Brésil; 3, 475 cuirs secs, de B-Aires; 36 paq. 48,657 col. 450 cuirs secs, de M-Video; 169 paq. cuirs salés, 150 peaux de buffles, de Rotterdam; 617 paq. 1,380 cuirs salés, de Hambourg; 794 paq. peaux salées, 1 b. 300 peaux sèches, 24 b. cuirs, d'Angleterre; 2 c. cuirs, par cabotage.

DERNIERS COURS, LES 50 KILOS ACQ.

PLATA secs, Bœufs, 1 ^{re} sorte, 13/16 kil.	fr. 137	» à 140
— — — — — 1 ^{re} — 11/12 1/4 kil.	133	» à 135
— — — — — 1 ^{re} — 10/11 kil.	120	» à 125
— — — — — 2 ^e —	105	» à 127 50
— — — — — inférieurs	85	» à 105
— — — — — Vaches 1 ^{re} sorte, 10/11 kil.	130	» à 135
— — — — — 1 ^{re} — 9/10 kil.	122 50	à 130
PLATA secs, Vaches 2 ^e —	100	» à 125
— — — — — inférieures.	85	» à 100
— — — — — Veaux.	90	» à 115
RIO-GRANDE secs. { bons.	115	» à 125
{ secondaires.	95	» à 110
PLATA Saladeros { nouveaux { 28/29 kil.	72	» à 73 50
{ 27/28 kil.	71	» à 72
{ anciens { 29/30 kil.	70	» à 72
{ 27/28 kil.	68	» à 69
{ Vaches.	68	» à 71
{ 19/20 kil.	71	» à 74
{ 21/22 kil.	71	» à 74
{ Veaux légers, la pièce.	50	à 2 50 M
Dito Mataderos { Bœufs.	68	» à 72
{ Vaches, 20/22 kil.	67	» à 72
CHEVAUX secs, la pièce.	5	» à 10
— salés, les 50 kilog., Plata.	40	» à 55 50
— — — — — R.-Grande.	40	» à 47 50
RIO-GRANDE { Bœufs étendus, 28/30 kil.	67	» à 68
{ 22/27 kil.	64	» à 67
{ Bœufs ronds.	70	» à 72
{ 28/29 kil.	66	» à 69
{ 21/27 kil.	66	» à 69
{ Vaches.	65	» à 67
BAHIA secs.	100	» à 112 50
— salés secs.	85	» à 92 50
CENTRE-AMÉRIQUE secs et avec apprêt.	80	» à 105
COTE-FERME secs et avec apprêt.	80	» à 105
FERNAMBourg secs.	100	» à 112 50
— salés secs	95	» à 98
— salés verts 21/22 kil.	66	» à 67
PARA salés verts	60	» à 62
LIMA et PLATA secs	85	» à 105
— salés secs { Bœufs.	80	» à 85
{ Vaches.	80	» à 82 50
— salés verts { Bœufs.	63	» à 64
{ Vaches.	62	» à 63
MINAS secs état sain	125	» à 130
RIO-JANEIRO salés verts { Bœufs 31/36 kil.	57	» à 60
{ Vaches 25/28 kil.	55	» à 60
{ plus légers.	50	» à 54
TAMPICO secs et salés secs	90	» à 105
MEXIQUE secs	100	» à 125
TRINIDAD salés verts.	63	» à 70
VALPARAISO salés secs { Bœufs.	95	» à 100
{ Vaches.	80	» à 90
— salés verts { Bœufs.	65	» à 69
{ Vaches.	63	» à 65
CHILI secs et avec apprêt.	80	» à 100
CHEVREUX de Buenos-Aires, la douzaine	5	» à 21
CHEVRES et CHEVRETTES — —	10	» à 45
CHEVREUX Mexique et Texas — —	5	» à 17
CHEVRES et CHEVRETTES, — —	8	» à 40
CHEVREUILS Buenos-Aires — —	19	» à 24
RAGONDINS. le kil.	4	» à 4 40

Cacaos. — Marché calme, prix sans changement. On n'a fait qu'une centaine de sacs Haïti, à fr. 47 les 50 kil.

Arrivages : 612 s., de N-York; 678 s. de la Côte-Ferme.

Suif. — La cote officielle du marché de Paris s'établit à fr. 102 pour suif frais de la boucherie parisienne, fr. 108 pour suif de la Plata, soit sans changement.

Ici, le marché est calme mais ferme.

Importations : 20 f. de N-York. 1 f. suif d'Angleterre.

Sucres. — Prix nominaux. Demande très modérée.

Nous avons reçu pendant la huitaine écoulée : 30 quarts, de la Martinique; 983 s., du Brésil; 7,700 s., de Hambourg; 20 s., par cabotage.

Quinquina, quillay, salsepareille, jalap, ipecacuahna. — On continue à ne rien dire de ces divers articles, qui, comme la semaine précédente, restent au grand calme.

Importations : 2 s. 1,086 sur. 183 blts quinquina de la C-Ferme.

Le Havre, le 29 novembre 1882.

CAFÉ

COURS	AUX 50 KIL. ENTREPOT	
	le 25 nov. 1881	le 25 nov. 1882
BRESIL		
Rio très ord. et inf.	42 — à 46	27 — à 32
» ord.	50 — à 55	34 — à 40
» bon ord.	60 — à 62	40 — à 45
» fin ord. et sup.	64 — à 72	46 — à 52
» lavé ord. à bon.	68 — à 72	60 — à 65
» » fin et sup.	75 — à 85	66 — à 75
» Capitanía.	50 — à 52	35 — à 40
SANTOS triage et inf.	40 — à 52	28 — à 32
» très ord. à ord.	50 — à 60	34 — à 40
» bon ord. à fin ord.	60 — à 68	41 — à 48
» sup. et Caracoli.	70 — à 80	50 — à 70
» lavé.	70 — à 85	60 — à 75
BAHIA, Valença, Nazareth.	— — à — M	— — à — M
» Moritiba.	55 — à 65	40 — à 50
» Caravilas.	— — à — M	— — à — M
» Cap, Gonaives, St-Marc.	60 — à 70TQ	49 — à 60
JACMEL.	60 — à 70TQ	45 — à 49
PORT-AU-PR. et Souté.	60 — à 66TQ	42 — à 47
Jérémie, Cayes et autres.	58 — à 66TQ	40 — à 45
PORTO-RICO	80 — à 110	75 — à 95
PORTO-CO et LAGUAYRA	70 — à 75	48 — à 56
DITO GRAGÉS.	80 — à 105	60 — à 85
C. AMÉRIQUE		
COLOMBIE, Macaraibo, avani- nilla, Guayaquil	65 — à 75	48 — à 65
» » gragés.	76 — à 85	68 — à 78
SALVADOR, NICARAGUA	70 — à 72	48 — à 58
DITO gragés.	75 — à 80	68 — à 78
COSTA RICA et GUATEM.	65 — à 72	55 — à 62
DITO gragés.	76 — à 90	65 — à 80
HONDURAS	76 — à 90	68 — à 80
Java.	— — à — M	— — à — M
Padang et Macassar.	72 — à 85	70 — à 76
Manille.	70 — à 74	54 — à 68
Ceylan natif trié.	70 — à 80	63 — à 68
» plantation.	— — à — M	— — à — M
Wynard et Malabar.	85 — à 88	68 — à 78
MOKA	90 — à 100	80 — à 90
Mysore	— — à — M	— — à — M

N veut dire nominal.
M veut dire manque en première main.
TQ veut dire tel quel.

Stock, au 11 novembre

	sacs	fûts
BRESIL (Rio, Santos, Bahia et Ceara).	547334	—
HAÏTI (Divers)	175138	—
PORTO-RICO	11278	459
PORTO-CABELLO et LAGUAYRA.	37878	—
INDES (Java, Malabar, Manille, Mysore, Winard et Ceylan).	100178	—
G.-AMÉRIQUE, MOKA et divers et des ENT ^s	60435	461
TOTAUX	932236	920
DITO EN 1881	789951	1117
DITO EN 1880	372375	797

La demande pour le disponible reste très limitée et avec des prix faibles par continuation.

Le good-average Santos à terme, par suite de nouvelles concessions, a présenté une certaine activité, et nous clôturons la semaine avec plus d'acheteurs que de vendeurs aux derniers cours pratiqués.

Les avis généraux sont calmes. La dernière enchère hollandaise de l'année est annoncée pour le 29 courant et comprend 93,653 sacs et 759 caisses d'un assortiment satisfaisant.

La cote de New-York nous arrive en réaction de 1/8, soit à 7 3/4 le fair Rio, sous l'influence de forts arrivages du Brésil.

Les ventes totales de la semaine s'élèvent à 49,000 sacs de toutes provenances, dont 40,000 sacs Santos à terme et 3,700 en disponible, 3,300 sacs Rio, 1,500 sacs Haïti et 500 sacs Laguayra et Centre-Amérique, détaillés à la baisse acquise.

RIO-JANEIRO, le 20 Nov. 1882. — Marché calme. Prix très faibles — Good-First, 3,400/3,550 — Change : Paris, 438 ; Londres, 21. 2/4 — Stock 401,000, — Exportations de la

semaine : Canal et Nord, 46,500 ; Méditerranée, 15,500 ; Amérique, 54,000. — Ventes de la semaine : Canal et Nord, 54,000 ; Méditerranée, 18,000 ; Amérique, 54,000. — Recettes journalières, 20,000.

SANTOS. — Marché calme. Prix très faibles. — Ventes de la semaine : Europe, 10,000 ; Amérique, 5,000 — Exportations de la semaine : Nord d'Europe 40,000. — Amérique, nulles. — Recettes journalières, 7,600. — Stock, 227,000, — Prix supérieur, 3,100 à 3,300.

Arts, sciences et faits divers.

La ville de Berlin se trouvait dans une situation tout à fait déplorable au point de vue hygiénique. Elle avait seulement, en effet, quelques rares égouts qui venaient se déverser dans la Sprée, dont le courant n'a d'ailleurs presque pas de vitesse. Toutes les eaux ménagères étaient versées directement dans les ruisseaux coulant à ciel ouvert dans les rues, et les vidanges étaient recueillies dans des fosses isolées, sans étanchéité, dont les infiltrations venaient souiller les eaux de la rivière et de la nappe souterraine. Aussi la mortalité atteignait-elle le taux excessif de 38,90 p. 1,000, sur une population qui compte actuellement un million d'habitants.

Pour remédier à cette fâcheuse situation, l'attention de la municipalité s'est naturellement portée sur l'arrivée des eaux propres et l'évacuation des eaux sales.

Les travaux prévus pour une abondante distribution d'eau ne sont pas encore commencés. Aussi la ville reste-t-elle toujours alimentée avec l'eau de la Sprée et de la nappe souterraine, élevée par des pompes qui peuvent fournir un débit quotidien d'environ 40,000 mètres cubes, soit moins de 50 litres par tête et par jour.

Au contraire, les travaux d'assainissement sont aujourd'hui presque entièrement achevés. Les matières de vidange sont écoulées totalement dans les égouts, dont les eaux sont ensuite utilisées et épurées par les irrigations.

La ville est partagée en cinq grands bassins, munis chacun d'un égout collecteur, et, en vue de suppléer à l'insuffisance de la pente naturelle du sol, ces collecteurs, auxquels on a donné pour les nécessités de l'écoulement une pente de 1/2000 à 1/2800, aboutiront à autant d'usines élévatoires édifiées sur la circonférence extérieure de la ville.

Quatre de ces usines sont actuellement construites. Chacune d'elles emploie en moyenne 360 à 400 chevaux de force, traite par jour 20,000 mètres cubes d'eau d'égout, et entraîne, pour ses frais d'exploitation une dépense annuelle de 125,000 francs.

Le réseau secondaire est formé par des égouts de section également ovoïdes. En outre de l'égout établi sous l'un des trottoirs, quelques voies présentent encore une conduite parallèle en grès, posé sous le trottoir opposé. Les égouts sont établis d'après neuf types différents, dont la hauteur varie de 1 mètre 20 à 2 mètres, et l'ouverture, qui est les 2/3 de la montée, de 80 centimètres à 1 mètre 33. Ces égouts sont en briques avec épaisseur constante de 25 centimètres. Les radiers reposent sur un sommier en pierre.

Les bouches sont formées d'un puisard en maçonnerie de 2 mètres 05 de hauteur sur 65 centimètres de large, fermé par une grille mobile placée à 18 centimètres en contre-bas de l'arête du trottoir. Le puisard est destiné à recevoir les matières solides, qu'on vient enlever à la main de temps en temps, et les eaux s'échappent par un tuyau en poterie de 16 centimètres, au devant duquel se trouve une plaque métallique qu'on peut relever par un crochet et qui laisse une ouverture libre de 6 centimètres environ. Outre ces bouches on a aménagé également des regards pour assurer la ventilation.

Les branchements particuliers sont exécutés en poterie de 0^m16 de diamètre avec une pente de 1/35 environ. Ils sont tous munis d'un siphon en grès assurant une fermeture hydraulique de 0^m08 d'immersion. On a disposé en outre, derrière le siphon et sous le sol des caves, un clapet métallique s'ouvrant au dehors, destiné à arrêter les corps solides et qui peut être curé par un trou d'homme.

Ces branchements sont obligatoires pour les particuliers, qui doivent écouler à l'égout toutes leurs matières de vidange et eaux ménagères. Les fosses fixes et puisards sont formellement interdits. L'abonnement aux eaux est également obligatoire pour les particuliers, qui doivent exécuter à leurs frais tout le travail intérieur. Les agents de l'autorité sont même autorisés à pénétrer dans les immeubles pour vérifier l'exécution des prescriptions légales.

Les terrains d'irrigations comprennent deux domaines : l'un au sud, à Osdorf, de 824 hectares de superficie, à la cote 22 au-dessus de la Sprée; et l'autre, au nord-est, à Falkenberg, de 736 hectares, à la cote 31. Tous deux présentent un sol tout à fait sablonneux et bien perméable.

Le domaine d'Osdorf, qui est presque le seul exploité jusqu'à présent, renferme de nombreuses maisons de campagne, ainsi que l'école des Cadets. 432 hectares y sont actuellement irrigués et absorbent sans difficulté les 60,000 mètres cubes d'eaux vannes qui sont amenés journellement par les usines du sud.

Les résultats agricoles paraissent très satisfaisants; les cultures présentent une belle apparence et la ferme d'Osdorf nourrit 70 vaches, qui fournissent en moyenne chacune 8 litres de lait par jour. La ville exploite elle-même le domaine en régie, afin de pouvoir disposer librement des eaux d'égout; néanmoins, quelques parcelles de terrain sont louées aux cultivateurs à des prix variant de 275 à 435 fr. l'hectare.

Les travaux d'assainissement de Breslau ont été entrepris et dirigés d'après les mêmes principes que ceux de Berlin.

La distribution d'eau, qui n'est pas encore entièrement achevée, est établie sur la base de 30,750 mètres cubes par jour, soit de 123 litres par tête.

Les égouts collecteurs sont en maçonnerie, avec un radier en granit. Ils présentent cinq sections différentes, depuis 2^m15 jusqu'à 2^m80 de montée, et 1^m34 à 1^m80 d'ouverture. Quant aux égouts secondaires, ils sont à section circulaire en poterie de 45 centimètres de diamètre, ou à section ovoïde en briques avec 85 centimètres à 1 mètre de hauteur sous clef. Les collecteurs, qui forment autour de la partie principale de la ville, sur la rive gauche de l'Oder, trois cercles concentriques, se réunissent ensuite en un tronçon commun qui franchit l'Oder par un double siphon pour aller aboutir à l'usine élévatoire. Ils présentent un développement total de 19,324 mètres et ils ont exigé une dépense de 760,000 francs.

Les conduites secondaires, comme les branchements particuliers, sont tout à fait identiques aux types de Berlin. Conjointement avec les égouts, on a exécuté des drainages dans certaines rues sur une longueur de 4,445 mètres en raison du rapprochement de la nappe souterraine.

L'usine élévatoire est précédée, comme à Berlin, d'un réservoir filtreur à sable, formé par un cylindre en maçonnerie de 10 mètres de diamètre avec puits central de 3^m50; elle occupe deux machines à balancier de 60 chevaux, pouvant monter chacune 43,400 mètres cubes par jour. La dépense totale s'est élevée à 32,956 francs pour le réservoir à sable et 577,107 francs pour l'usine; l'assainissement intérieur a coûté 1,510,163 francs. L'usine est affermée pour dix ans au même entrepreneur général qu'à Dantzig, moyennant une subvention de 31,250 francs pour les cinq premières années et de 37,500 francs pour les cinq années suivantes, à charge par lui d'entretenir le réseau d'égouts.

Les eaux d'égouts servent à l'irrigation d'un domaine de la ville situé en aval sur les rives de l'Oder, à Oswits, et dont la contenance est de 400 hectares environ. L'entrepreneur reçoit de la ville une subvention de 1,000 francs par hectare mis en état de recevoir les eaux, plus 20 francs par hectare drainé. Il paye d'autre part à la ville, la première année un loyer de 112 fr. 50 cent. l'hectare, qui augmente ensuite jusqu'à 225 francs.

On a vu, non sans regret, la lumière électrique disparaître de l'avenue de l'Opéra. La Société d'électricité n'a pu, paraît-il, s'entendre avec le Conseil municipal, et les expériences ont dû être interrompues. Mais si les bougies Jablochhoff nous font défaut sur la voie publique, il ne faut pas pour cela croire à un abandon définitif de la lumière électrique. Bientôt, sans doute, le service sera repris par une autre Société moins difficile que la Compagnie Jablochhoff et qui acceptera les conditions imposées par la Ville. En attendant, la lumière par incandescence, que nous avons admirée à l'exposition de l'année dernière fait de notables progrès. Il nous a été donné de visiter l'installation de la Société Force et Lumière dont tout l'immeuble de l'avenue de l'Opéra est éclairé par ce système.

La force motrice est donnée par une machine du Temple, de quatre chevaux, qui met en mouvement une machine Siemens du type D. D.

Trois batteries réunies en quantité, de vingt-deux éléments chacune, sont couplées en quantité pour la charge.

Lorsqu'elles sont chargées, on en couple deux en quan-

tité pour alimenter un nombre considérable de lampes Swan dont chacune possède la force lumineuse d'une carcel 1/2 et dont voici la nomenclature exacte :

12 lampes réparties en trois appliques de quatre becs chacune se trouvent dans le bureau de M. Philippart.

12 lampes font partie d'un lustre de forme orientale qui a été placé dans le salon d'attente.

6 lampes forment un lustre en cristal éclairant l'anti-chambre.

3 becs réunis en une applique se trouvent à l'entrée.

1 applique dans l'escalier.

1 lampe applique pourvue d'un réflecteur est employée à éclairer un bureau.

1 lampe applique du même genre éclaire le bureau des garçons.

1 lampe remplace un bec de gaz dans le bureau du concierge.

1 lampe, placée au bout d'un tube de caoutchouc destiné à la rendre mobile, se trouve au milieu de la chambre.

2 lampes éclairent la salle des machines.

Ce qui donne un total de 35 lampes.

La troisième série est employée à alimenter une lampe à arc du système Pilsen, qui a une force lumineuse de 60 becs carcel et se trouve sous le vestibule.

Ces dispositions adoptées dans cette petite et coquette usine à lumière permettent de se servir des lampes, même pendant que les piles qui leur fournissent l'électricité sont en train de recevoir leur chargement.

Mouvement maritime de steamers entre l'Europe et l'Amérique latine.

DU 1^{er} AU 15 DÉCEMBRE

En partance :

Décembre 1 ^{er}	Avon, Southampton, Pernambuco, Rio, Montevideo et Buenos-Aires.
— 2.	V. de R ^o Janeiro, Havre, Pernambuco, Bahia, Rio et Santos.
—	Cordillera, Bordeaux, Rio, Montevideo et Pacifique.
—	Handel, Liverpool, Montevideo, Buenos-Aires et Rosario.
—	Medway, Southampton, Antilles, Mexique, C. Ferme et mers du sud.
— 3	Venezuelan, Liverpool Barbades, Trinidad, Laguagra, P. Cabello, Savanilla et correspondances.
—	Clement, Havre, Para, Maragnon, Ceará.
—	Orenoque, Bordeaux, Montevideo Buenos-Aires.
— 6.	Fycho-Brahe, Liverpool, Bahia, Rio Santos.
—	V. de Bordeaux, Saint-Nazaire, Antilles, C. Ferme, Pacifique.
— 9.	Neva, Southampton, Pernambuco, Bahia, Rio et Santos.
—	Horrox, Liverpool, Montevideo et Buenos-Aires.
— 10.	V. du Rosario, Havre, Bordeaux, Montevideo, Buenos-Aires et Rosario.
—	Andean, Liverpool, Saint-Thomas, Port au Prince, V. Cruz et Progresso.
— 11.	Essequibo, Southampton, Antilles et cote Ferme.
— 14.	France, Marseille, Montevideo et Buenos-Aires.
— 15.	X. Liverpool, Barbades, Trinidad, Laguagra, P. Cabello, Labanilla et correspondances.

Attendus :

Décembre 1 ^{er} .	Frent, Southampton, Plata et Brésil.
— 5.	Equateur, Bordeaux, Plata et Brésil.
—	Valparaiso, Bordeaux, Pacifique, Plata et Brésil.
— 7.	Severn, Southampton, Antilles.
— 9.	Halsatia, Havre, Antilles et C. Ferme.
— 10.	Henri IV. Havre, Brésil.
— 10.	V. de Montevideo, Havre, Plata.
— 13.	Nile, Southampton, Antilles, C. Ferme et mers du sud.
—	Borussia, Havre, Antilles, Mexique.
— 15.	V. de St. Nazaire, Saint-Nazaire, Antilles, Mexique et mers du sud.

REVUE SUD-AMÉRICAINNE

AGENTS DE CE JOURNAL

Amérique.

BRÉSIL. Rio de Janeiro, Lombaerts, rua dos Ourives; Bahia, Olavo de Freitas Martins, 3, rua Nova da Alfandega; Pernambuco, Walfredo Medeiros, 9, rua 1^o de Março; Maceio, F. Favares da Costa; Porto Alegre, Ioaguim Alves Leite; S. Paulo, M. Mattos.

CHILI. Santiago et Valparaiso, L. Tornero; Concepcion, J. M. Serrato; Copiapo, Marconi hijos; Valdivia, Julio Oehzens.

EQUATEUR. Quayaquil, Sr Administrador de « El Comercio »; Quito, Andrade Vargas e hijos.

ÉTATS UNIS. New-York, H. P. Sampers et C^{ie}, 19, Barclay Street; Nouvelle-Orléans, H. Billard; Saint-François de Californie, Louis Grégoire et C^{ie}.

ÉTATS-UNIS DE COLOMBIE. Bogota, Lazaro M. Perez; Barranquilla, M. Davila Flores, Sr Administrador del « Promotor ». Panama, Saml. Boyd; Barbacoas, José M. Paz; Sincelajo, Rafael Frcó Ruiz; Medellin, Modesto Molina; Neiva, Dr Rodrigo Pantoja; Tumaco, Euliquio Arizala.

GUATEMALA. Guatemala, Sr administrador de « El Horizonte ».

MEXIQUE. Mexico, Mille y Lucq; Vera Cruz, Sr Administrador del « Diario Commercial ».

PEROU. Lima, J. Galland y E. Henriod.

S. SALVADOR. S. Salvador, Sr Administrador de « La Linterna »; S. Mignel, Brizuela et Charlaix.

VENEZUELA. Caracas, Nicolas de las Casas; La Guaira, F. J. Garcia Monjui.

— Au Rio de La Plata, les agents nommés par le Dr Andrés Lamas; en attendant s'adresser à Buenos-Aires, calle de la Piedad, 253.

Europe.

LONDRES. Samuel Deacon et C^{ie}, 150, Leadenhall.

EDIMBOURG. Keith et C^{ie} 65 George St.

MADRID. Gaspar, editores, 4, Principe; M. Murillo, 7, Alcalá.

LISBONNE. A. Ferin, 74, rua Novado Almada

PARIS, abonnements et annonces, dans l'administration, 12, rue Keppler et chez M. Denné, librairie Española, 15, rue Monsigny. Vente au numéro: P. Arnould, libraire, 20, boulevard Montmartre, Mad. Denax, kiosque 246, boulevard des Capucines, en face du grand-Hôtel, — kiosque boulevard des Capucines, n^o 9, — kiosque boulevard des Italiens, n^o 22, et kiosque boulevard de la Madeleine n^o 1.

On peut s'abonner à ce journal, sans frais, dans tous les bureaux de poste en France. Pour les pays ou villes où il n'y a pas d'agents, s'adresser directement à l'administration centrale, 12, rue Keppler, Paris.

THE NEW LONDON AND BRAZILIAN BANK

LIMITED

Capital social: £ 1,000,000, dont £ 500,000 versées
FONDS DE RÉSERVE: £ 165,000

SIÈGE SOCIAL: 2, OLD BROAD STREET
London E. C.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. John White Cater, Président;
L'honorable Pascoe Charles Glyn, Vice-Président.

MM. James Alexander, Charles Edward Johnston,
Edw. Lonsdale Beckwith, Charles Day Rose,
John Hollocombe, William Freer Scholfield.

Directeur: John BEATON

SUCCURSALES:

Rio Janeiro

Pará, Rio Grande do Sul,
Pernambuco, Montevideo,
Bahia, Lisbonne,
Santos, Porto.
São Paulo,

AGENCES:

A PARIS: J.-H. Schröder et C^o;
A HAMBOURG: MM. Mallet frères et C^o;
A NEW-YORK: Fabbri et Chauncey,
Morton Bliss et C^o.

AU BRÉSIL:

Ceara, Maranhão, Pelotas, Porto Alegre.

EN PORTUGAL:

Amarante, Braga, Coimbra, Faro, Figueira,
Lagos, Guimarães, Portimão, Setubal, Silves,
Sines, Tavira, Vianna, Villa Real.

A LA PLATA:

Buenos-Aires.

Cette Banque fait toutes sortes d'opérations de
Banque avec les pays ci-dessus nommés.

Pour tout autre renseignement s'adresser à la Banque
2, OLD BROAD STREET, LONDON, E. C.

JOSÉ DE CARABASSA ET C^o

BUENOS-AIRES

157, Rue Cangallo, 157.

ON PAYE:

Dépôts en compte courant à vue, mon. légale. . .	3 % par an.
— — — à 30 jours. . .	4 % —
— — — à 60 et 90 jours. . .	5 % —
Dépôts en compte courant à vue, en or.	2 % —
— — — à 30 jours. . .	3 % —
— — — à 60 et 90 jours. . .	4 % —
— — — plus longue éch ^e	convention.

ON RECOUVRE:

Avances en compte courant, en mon. légale. . .	10 % par an
— — — en or.	10 % —

L'escompte de lettres de change et billets est conventionnel.

LETTRES DE CHANGE

On tire: sur 600 villes d'Espagne; — sur 40 villes de France: Londres, Jersey, Liverpool, Hollande, Belgique, Allemagne, Russie, Turquie, Danemark, Suède, Norvège, Roumanie, Autriche, Lisbonne, Oporto, 79 villes d'Italie et 33 de Suisse.

LETTRES DE CRÉDIT

Sur les principales villes de l'Europe, tant pour voyageurs que pour achats de marchandises; — la commission n'est perçue que sur les sommes dont on aura disposé.

Les Bureaux sont ouverts: de 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir, et les samedis jusqu'à 5 heures. — Buenos-Aires, le 1^{er} avril 1882.

Librairie et Papeterie

OLAVO DE FREITAS MARTINS

BAHIA (BRÉSIL)

16, RUA DOS OURIVES, 16.

Réçoit des livres et des articles de librairie et papeterie en consignation. — Prière à MM. les Éditeurs, Libraires et Fabricants d'envoyer leurs Catalogues à l'adresse ci-dessus pour rendre les commandes plus faciles.

BAHIA (Brésil).

COMPAGNIE DE VAPEURS

“ BRAZIL AND RIVER PLATE ”

TOUCHANT A LISBONNE ET A MADÈRE

DÉPARTS RÉGULIERS CHAQUE MOIS DE LIVERPOOL,
LONDRES ET ANVERS.

DE LIVERPOOL:

Les 5 et 19 de chaque mois, pour Montevideo, et Buenos-Aires (direct).

Les 12 et 26 de chaque mois, pour Montevideo, Buenos-Aires, San-Nicolas et Rosario (direct).

DE LONDRES (VOIE ANVERS)

(Avec la malle royale belge)

Les 6, 16 et 26 de chaque mois pour Rio de Janeiro, Montevideo et Buenos-Aires.

En cas de quarantaines à la Plata pour provenances de l'Empire les vapeurs ne toucheront pas au Brésil.

Excellentes cabines et service pour passagers de 1^{re} classe; aussi de 3^e.

Pour conditions de frets et passages, s'adresser:

LONDRES: Arthur Holland and C^o, 17, Leadenhall. E. C.

ANVERS: Kennedy and Hunter.

LIVERPOOL: Lamport and Holt.

L'UNION

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

et sur la Vie humaine

FONDÉE EN 1828 ET 1829

Sinistres payés depuis l'origine de la Compagnie Incendie
CENT CINQ MILLIONS

Garanties de la Compagnie Vie:
SOIXANTE-CINQ MILLIONS

Assurances sur la Vie entière, Mixtes, à Terme fixe
RENTES VIAGÈRES

Pour tous renseignements et tarifs,
s'adresser à PARIS,

13, rue de la Banque, 13

ET DANS LES DÉPARTEMENTS A MM. LES AGENTS DE LA COMPAGNIE.

CAISSE DE REPORTS DE LA SOCIÉTÉ NOUVELLE

Société anonyme. — Capital 20 millions

52, rue de Châteaudun, Paris.

Les reports sont des prêts sur titres, garantis: 1^o par les titres reportés, 2^o par les Agents de change ou banquiers intermédiaires. Les reports faits pour le compte de ses clients par la Société Nouvelle sont en outre, garantis par cette dernière, qui conserve dans ses caisses les titres reportés pendant toute la durée du report, et est responsable des fonds placés par elle en reports.

Toute somme, depuis celle de 100 fr., peut être déposée à la Caisse de Reports de la Société Nouvelle.

Les fonds déposés sont employés en reports à la liquidation qui suit la date du dépôt.

Intérêt net bonifié aux déposants:
Pour le mois d'avril. 6.35 0/0 l'an.

Envoi franco, sur demande, de la Notice sur les Opérations de Reports.